



Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

Projet d'établissement 2018 - 2022

Bâtir ensemble un conservatoire
au rayonnement intercommunal,
cœur de la vie musicale du
territoire.

*De la fusion des conservatoires communaux au
déploiement d'un projet d'envergure
intercommunale*

Conservatoire intercommunal de musique
de la Communauté d'Agglomération de la
presqu'île de Guérande - Atlantique



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	6	I.2.5. Les interventions musicales en écoles primaires	23
Introduction	7	I.2.6. La classe à Horaires Aménagés à dominante vocale	27
CONTEXTE	8	I.2.7. Les accompagnements des pratiques en amateur	29
Un territoire en mouvement.....	8	I.2.8. L'ouverture au public en situation de handicap	30
I.1.1. Un territoire exceptionnel.....	8	L'organisation pédagogique des enseignements	32
I.1.2. L'Établissement Public de Coopération Intercommunale .	10	I.3.1. Une offre diversifiée	32
I.1.3. Le transfert de la compétence enseignement musical	11	I.3.2. Les parcours de formation.....	34
I.1.4. L'émergence de la politique "enseignement musical" à l'échelle du territoire	12	I.3.3. Une expérimentation: les parcours libres	39
I.1.5. La fusion des deux conservatoires communaux.....	13	I.3.4. La diffusion des élèves	40
Le Conservatoire intercommunal, pôle ressources du territoire....	19	I.3.5. Les évaluations	41
I.2.1. Présentation succincte de l'établissement	19	Les effectifs du Conservatoire	43
I.2.2. Les missions.....	20	I.4.1. Une recherche d'équilibres	43
I.2.3. L'action culturelle.....	22	Les moyens et ressources.....	53
I.2.4. L'inscription dans le paysage culturel et le développement des partenariats.....	22	I.5.1. Les ressources humaines	53
		I.5.2. Les données budgétaires.....	56
		I.5.3. La politique tarifaire.....	57
		I.5.4. Les moyens techniques	58
		I.5.5. Les problématiques de locaux	60

ENJEUX ET FONDEMENTS DU PROJET	64	III.3.3. Objectif 3 : Insérer le conservatoire dans le projet de reconversion du Petit Séminaire	77
Trois enjeux majeurs	65	Faire du conservatoire un acteur et un catalyseur de la vie musicale du territoire.....	79
II.1.1. Le projet de reconversion du Petit Séminaire.....	65	III.4.1. Objectif 4 : Renforcer les partenariats à l'échelle intercommunale	79
II.1.2. Le classement du conservatoire et le projet de territoire .	66	III.4.2. Objectif 5 : Conduire avec les communes volontaires une politique concertée de développement de l'action culturelle	82
II.1.3. Le déploiement d'un projet d'envergure intercommunale	67	III.4.3. Objectif 6 : Positionner l'action du conservatoire dans la dynamique du territoire	87
Fondements.....	68	Les moyens	89
II.2.1. L'action culturelle, premier vecteur de la territorialisation du conservatoire	68	III.5.1. Les compétences et moyens techniques et logistiques requis.....	89
II.2.2. Le rayonnement.....	68	III.5.2. Le plan de formation.....	90
PERSPECTIVES	70	III.5.3. Le cadre budgétaire	91
III.1.1. Deux postulats.....	70	L'Arbre des objectifs et les indicateurs de résultat	92
Les orientations	71	ANNEXES	94
III.2.1. Une ambition, des objectifs	71	IV.1. Phasage entre schéma communautaire, projet d'établissement et projet du Petit Séminaire	94
III.2.2. La distribution opérationnelle.....	72	IV.2. Bilan 2016-2017 de l'intervention en milieu scolaire	95
Déployer un projet pédagogique ouvert, adapté et innovant.....	73	IV.3. La grille tarifaire.....	96
III.3.1. Objectif 1 : Conforter l'élève au cœur du dispositif pédagogique	73		
III.3.2. Objectif 2 : S'ouvrir aux nouvelles pratiques et esthétiques	75		

IV.4. L'équipe du conservatoire 98



*« Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes,
avec le temps »*

Samuel Beckett

PREAMBULE

Extraits du Schéma national d'orientation pédagogique (avril 2008)

« Pourquoi un projet d'établissement ? »

« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales (...) »

Pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mises en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, à moyen et à plus long terme. (...) »

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation

Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. (...) »

Le projet d'établissement, élaboré pour une durée déterminée (le plus souvent de 5 ans) (...) est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques. (...) »

Le projet d'établissement est adopté par délibération de la collectivité responsable. (...) »

INTRODUCTION

Ce projet d'établissement est le tout premier du Conservatoire intercommunal. De ce fait, il revêt une dimension fondatrice dans la mesure où, pour la première fois depuis le transfert de la compétence « Enseignement Musical » (janvier 2014), il permet d'établir le génome du nouvel établissement, dans l'objectif d'une vision partagée, à vocation fédératrice.

Par la définition d'objectifs en adéquation avec la nouvelle aire de rayonnement du conservatoire et par la revue exhaustive de l'ensemble des évolutions actées depuis 2014, le présent document vise à clôturer définitivement la phase de fusion des deux conservatoires communaux et à inscrire l'établissement dans une perspective d'avenir et à l'échelle du territoire.

CONTEXTE

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

I.1.1. UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL



Territoire littoral localisé entre les estuaires de la Loire et de la Vaine, la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de

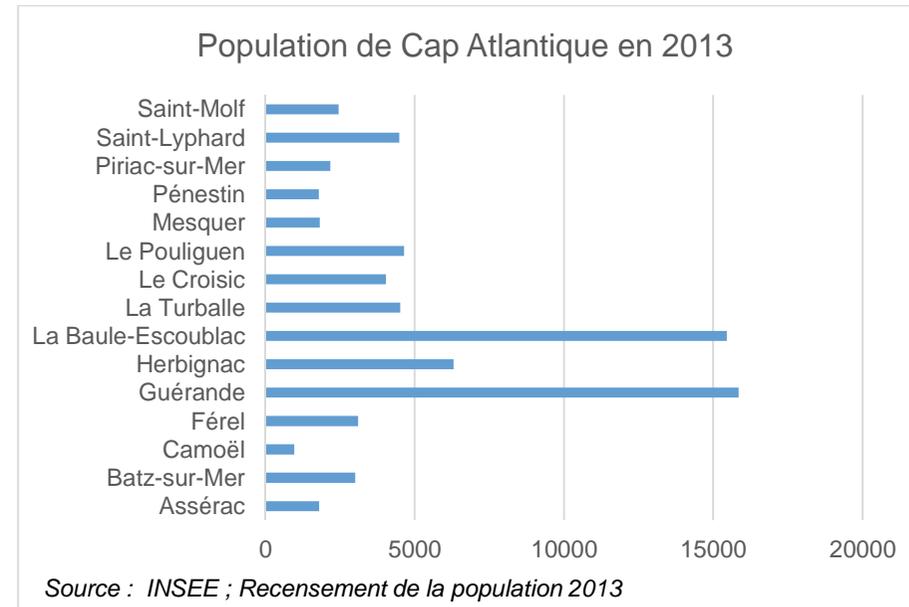
Guérande-Atlantique est située sur les départements de Loire-Atlantique et du Morbihan et sur deux régions (Pays de la Loire et Bretagne).



D'une superficie de 395 km², Cap Atlantique est une intercommunalité constituée de 15 communes : Assérac, Batz-sur-Mer, Camoëil, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf.

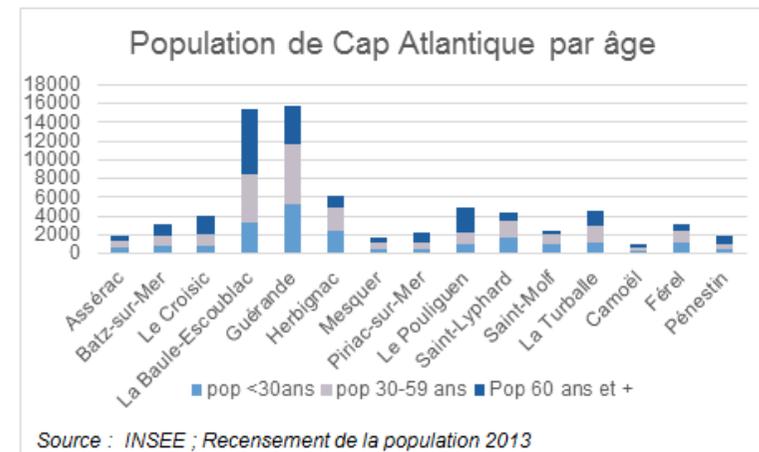
La diversité de ses paysages et la richesse de ses milieux naturels, jouissant pour certains d'une renommée internationale, en font un territoire exceptionnel.

Sa population, d'environ 72 800 habitants, est d'une densité relativement élevée et comparable à l'ensemble du département de Loire-Atlantique. En période estivale, cette population est évaluée autour de 360 000 habitants.



Un territoire attractif et dynamique : Quelques chiffres clés

- Croissance de la population : + 3% entre 2009 et 2016
- 30 000 actifs soit 42 % de la population
- 24 400 emplois (+ 4 000 depuis 1999)
- Une population diplômée plus élevée que la moyenne
- 633 créations d'entreprises en 2013 (hors agriculture)
- Répartition des emplois selon les secteurs d'activités (2011) : Commerces et services : 44.3 %, Administration : 30.4 %, Industrie : 10.7 %



I.1.2. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique est née le 1^{er} Janvier 2003 de la fusion de trois syndicats intercommunaux.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, Cap Atlantique inscrit ses actions dans le cadre de 22 compétences communautaires, certaines obligatoires et d'autres optionnelles :

- Développement économique
- Promotion du tourisme et création d'un office intercommunal de tourisme
- Aménagement de l'espace
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Alimentation en eau potable
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et entretien de voirie ou stationnement d'intérêt communautaire
- Études d'intérêt communautaire
- Élimination et valorisation des déchets
- Protection des espaces naturels et des milieux aquatiques
- Assainissement des eaux usées

- Création ou aménagement et entretien des voies, chemins, sentiers, pédestres, équestres et cyclables
- Soutien à la maîtrise de la demande d'énergie
- Contribution à la lutte contre les espèces végétales ou animales dommageables
- Transports urbains
- Prévention des submersions marines
- **Enseignement musical**
- Eaux pluviales
- Infrastructures et réseaux de communication électroniques
- Équipement funéraire
- Accueil des gens du voyage

L'organigramme institutionnel

Cap Atlantique, c'est :

- Deux instances délibératives : le Conseil Communautaire composé de 51 membres et le Bureau Communautaire composé de 20 membres dont le Président, 9 Vice-présidents et 10 autres membres.
- Un Bureau non délibératif
- Des commissions dites statutaires, transversales, réglementaires et consultatives,
- Des comités de pilotage, de suivi, des groupes de travail
- Des représentations au sein d'organismes divers

Le budget

D'après le budget primitif 2016 (tous budgets confondus) :

- 90,3 M€ de recettes (usagers, impôts et taxes, participations et subventions, compensation TVA, emprunts...)
- 90,3 M€ de dépenses (fonctionnement, investissements)

Les moyens humains

Cap Atlantique est une équipe de 287 agents répartis sur 11 sites.

Ils sont issus à :

- 32% de la filière administrative
- 48% de la filière technique
- 20 % de la filière culturelle

I.1.3. LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT MUSICAL

Par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil communautaire a adopté une révision statutaire pour la création d'une compétence en matière d'enseignement musical, et a reconnu l'intérêt

communautaire de mutualiser les deux conservatoires municipaux du territoire (La Baule-Escoublac et Guérande).

Après les délibérations concordantes des communes, sanctionnées par arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 2013, la gestion effective des deux conservatoires a été transférée à la communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2014.

L'ambition communautaire, exprimée avec le transfert de compétence, doit se concrétiser notamment par la fusion des deux conservatoires communaux présents sur l'agglomération et par le tissage de partenariats avec les associations d'enseignement musical implantées sur le territoire.

L'objectif est de donner du sens à l'existant, en combinant les énergies des différents acteurs institutionnels en présence, en vue de constituer un maillage, complexe mais unifié, au service de la politique communautaire en matière d'enseignement musical.

Les statuts de la compétence, définis lors du transfert, sont en concordance avec la conception d'un conservatoire de musique, lieu ressources pour le territoire, non exclusivement centré sur des activités d'enseignement.

Les Statuts de la compétence « Enseignement Musical » :

« *Création, aménagement, entretien et gestion d'établissements publics locaux d'enseignement musical.*

Soutien à l'éveil et à l'enseignement musical.

Soutien à la pratique et à la diffusion de la musique d'intérêt communautaire.

Est d'intérêt communautaire un soutien à une action de pratique ou de diffusion utile à l'enseignement musical. »

I.1.4. L'EMERGENCE DE LA POLITIQUE "ENSEIGNEMENT MUSICAL" A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Cadre de l'action de la Communauté d'agglomération dans le domaine de l'enseignement musical, le schéma communautaire identifie les principales orientations de la politique sectorielle, déclinaisons des ambitions exprimées en amont du transfert de compétence (Bureau non délibératif du 20 juin 2013). A savoir :

- Articuler les offres publiques et associatives par une complémentarité des approches

- Diversifier les publics usagers en proposant une offre de qualité et adaptée aux attentes
- Veiller à l'accessibilité de cette offre d'enseignement par une territorialisation adaptée
- Maîtriser l'évolution budgétaire

Avec comme corollaires :

- La fusion des deux conservatoires communaux de La Baule et de Guérande
- La définition de nouveaux parcours pédagogiques garants d'une ouverture au plus grand nombre
- L'objectif de classement de l'établissement par l'Etat en prolongement de celui obtenu par le conservatoire de Guérande

Le schéma communautaire de l'enseignement musical a été adopté le 16 septembre 2015 par délibération du Conseil communautaire. Il précise :

- La refonte nécessaire du dispositif de soutien à l'éducation musicale dans les écoles (effective depuis la rentrée scolaire 2015) en vue d'un redéploiement équitable et cohérent des interventions en milieu scolaire.
- Un programme de développement pour le conservatoire intercommunal prévoyant un usage progressif des outils

numériques, une ouverture aux musiques actuelles et l'expérimentation de nouveaux parcours.

Objet de la commande politique, l'expérimentation de nouveaux parcours a pour objectifs de favoriser l'accueil de nouveaux publics au sein du conservatoire et de créer un champ pédagogique susceptible d'être partagé avec le tissu associatif.

- La constitution d'un réseau avec différents établissements d'enseignement musical privés du territoire, respectant l'autonomie de chacun, nourrissant l'ambition de valoriser la diversité des approches, développant des offres pédagogiques complémentaires et optimisées au service de l'intérêt communautaire.

L'appui sur le secteur associatif permet un maillage de l'offre d'enseignement musical sur Cap Atlantique tout en pérennisant l'existence des structures associatives.

Il repose sur l'implication volontaire des établissements à s'inscrire dans une démarche d'évolution collective qui permette, à terme, le développement sur le territoire d'une offre d'enseignement de **qualité, accessible, cohérente et diversifiée**.

Dans cet objectif et conscient de la nature différente des missions de chacune des structures, le schéma explore les possibles développements partenariaux dans le cadre du réseau communautaire de l'enseignement musical.

- En conclusion, le schéma anticipe et explore des pistes de travail dans l'hypothèse d'un projet de nouvel équipement au Petit Séminaire.

I.1.5. LA FUSION DES DEUX CONSERVATOIRES COMMUNAUX

En 2013, deux établissements publics d'enseignement artistique spécialisé, tous les deux consacrés exclusivement à la seule spécialité « musique », existaient sur le territoire de Cap Atlantique.

Le conservatoire de La Baule-Escoublac

Existe depuis 1982 sous statut associatif

Créé en 1994

358 élèves en 2012-2013

18 professeurs

18 disciplines instrumentales

De nombreuses pratiques collectives ouvertes aux amateurs

Volet d'actions culturelles et activités de diffusion musicale

Interventions en milieu scolaire

2 sites d'enseignement : Espace des Ondines, Espace Beethoven

Le conservatoire de musique de Guérande

Créé en 1987
 Classé par l'Etat *Conservatoire à Rayonnement Communal* pour 7 ans en 2010
 573 élèves en 2012-2013
 30 professeurs
 25 disciplines instrumentales
 De nombreuses pratiques collectives ouvertes aux amateurs
 Classe CHAM à dominante vocale en partenariat avec le collège Jacques Brel de Guérande
 Volet d'actions culturelles et activités de diffusion musicale
 Interventions musicales en milieu scolaire dans quatre communes du territoire de l'agglomération
 Signataire de la charte Musique et Handicap depuis 2012
 Un site unique d'enseignement dans le centre Athanor

- Le conservatoire de Guérande, en recherche constante d'innovations, classé par l'État en septembre 2010 Conservatoire à Rayonnement Communal, conduisait un projet qui ambitionnait de rapprocher au sein d'une même démarche l'apprentissage instrumental et la découverte de la culture musicale.

Dans la mesure où la fusion des établissements était une prescription politique et compte tenu du court délai entre la décision et la mise en œuvre, il était impératif de dépasser les postures des deux établissements et leurs différences.

Si les projets pédagogiques des deux conservatoires pouvaient présenter des aspects divergents, possiblement réhébitoraires pour l'élaboration d'un projet commun dans un délai raisonnable, le sens du service public et les valeurs de l'ensemble des professionnels concernés n'étaient pas radicalement différents.

Les deux conservatoires communaux développaient jusqu'au 1^{er} janvier 2014 des projets pédagogiques foncièrement différents :

- Le conservatoire de La Baule, soucieux de dispenser un enseignement de qualité, s'inscrivait dans la continuité du modèle historique d'un conservatoire dans un esprit académique.

Les divergences résiduelles, à condition d'être exprimées, étaient susceptibles de nourrir une recherche de complémentarité et de stimuler la capacité de tous à se remettre en question.

La conduite des changements

Du fait notamment de la demande programmée de changement de catégorie de classement de l'établissement, le nouveau dispositif pédagogique a donc été construit dans le respect du Schéma National d'Orientation Pédagogique et dans une recherche de continuité avec les projets existants.

Afin de limiter au maximum l'impact sur les usagers, les évolutions nécessaires ont été appliquées de manière la plus progressive possible.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2014 et selon un rythme soutenu, de nombreuses évolutions ont émaillé la vie de l'établissement provoquant de multiples bouleversements dans le quotidien des enseignants et des agents administratifs.

La cascade des changements de 2014 à 2016

Intégrer le service dans le fonctionnement de Cap Atlantique

- Mutations ou mises à disposition des personnels
- Harmonisation des régimes indemnitaires des enseignants
- Création d'un comité de suivi de l'enseignement musical
- Conventions de mises à disposition des locaux
- Intégration des procédures propres à la nouvelle collectivité de tutelle
- Élaboration d'un schéma communautaire de l'enseignement musical
- Tissage de liens avec de nouveaux partenaires à l'échelle du territoire

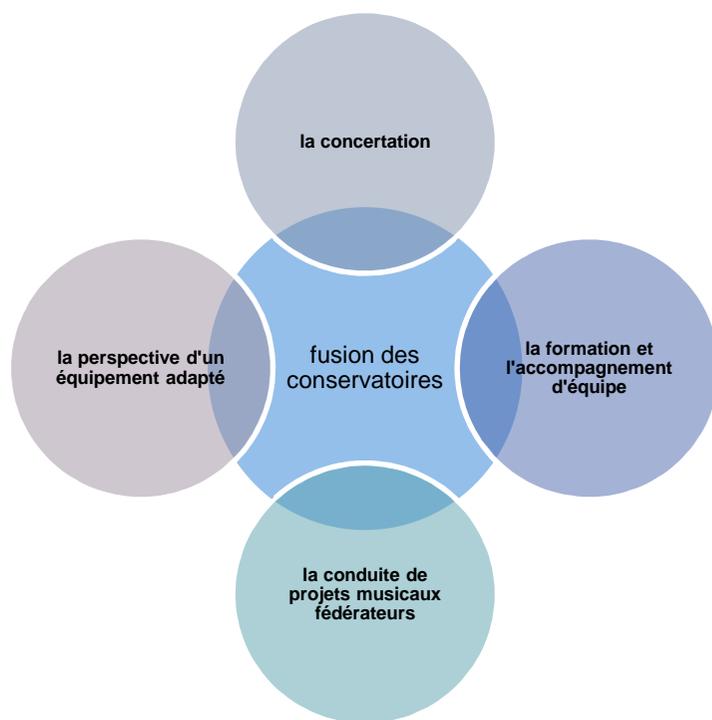
Organiser le service au regard des nouvelles contraintes

- Conception d'un organigramme
- Nouvelle répartition des missions
- Annualisation du temps de travail des agents administratifs
- Regroupement de l'équipe administrative sur un site
- Réévaluation des capacités d'accueil des salles au regard des conditions de sécurité
- Mise en œuvre d'un nouveau logiciel métier, d'extranets élèves et enseignants
- Construction d'un règlement intérieur
- Conception de la grille tarifaire du conservatoire intercommunal
- Révision des modalités d'organisation des rentrées scolaires
- Mutualisation d'actions avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et les écoles associatives

Harmoniser les dispositifs pédagogiques

- Création des instances de concertation (départements, conseils pédagogique et d'établissement...)
- Redistribution des activités sur les sites
- Révision des conditions de prêts d'instruments
- Redéfinition du dispositif Classe à Horaires Aménagés
- Mutualisation des pratiques collectives
- Refonte des interventions en milieu scolaire
- Mise en adéquation des parcours pédagogiques
- Réforme des évaluations et construction de socles de compétences
- Conception de nouveaux parcours dits libres
- Redéfinition de la place des adultes au sein de l'établissement

Les quatre principaux leviers qui ont permis de conduire cette fusion sont :



La place centrale de la concertation

La concertation est essentielle dans le pilotage spécifique d'un établissement d'enseignement où les principaux acteurs exercent (et professent) chacun au sein d'un périmètre autonome significatif. Elle interroge les valeurs, les représentations comme les capacités d'adhésion de chacun et représente la voie incontournable pour une assise collective du projet.

Elle renvoie, dans un contexte plus large, aux interrogations de l'ensemble de la profession pour s'adapter aux évolutions permanentes de la société et dessiner le nouveau paradigme de l'enseignement musical spécialisé.

A ce jour, en dehors des nombreuses réunions de service, plusieurs organes de concertation participent à la vie de l'établissement :

- Un conseil d'établissement
Composé du Vice-Président, de la direction générale de Cap Atlantique, de la direction du conservatoire, du Principal du collège (CHAM) et de représentants élus des élèves, élèves-adultes, parents d'élèves, professeurs et membres de l'équipe administrative, il se réunit au minimum deux fois par an.

- Un comité de direction
Réunit, selon un rythme hebdomadaire, le directeur, son adjoint, le coordinateur pédagogique et le responsable administratif.
- Un conseil pédagogique
Constitué de la direction et des responsables de départements, il se réunit environ 2 fois par trimestre.
- Les départements
Configurés dans un premier temps par entrées disciplinaires pour favoriser le rapprochement des équipes des deux conservatoires, les départements se réunissent selon les besoins. Le plus souvent au moins une fois entre chaque séance du conseil pédagogique afin de « dialoguer » avec ce dernier.
- Des ateliers thématiques de réflexion
Ils sont ouverts à tous les membres de l'équipe. En 2016-2017, trois thématiques sont abordées selon un calendrier trimestriel :
 - l'évaluation par compétences
 - l'accueil du public en situation de handicap
 - le développement des musiques actuelles

La formation d'équipe, les accompagnements

Des formations en équipe, sur site, et des accompagnements sont venues étayer la création du conservatoire intercommunal :

- Une formation de 4 jours sur « Les enjeux de l'enseignement artistique » animée par Charles CALAMEL, ancien musicien professionnel, Docteur en sciences de l'éducation et Professeur d'Université
- Une formation, doublée d'une campagne de sensibilisation à la prévention des risques auditifs, organisées en partenariat avec le Pôle de Coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire et l'Agence Régionale de Santé
- Une formation à l'accueil du public en situation de handicap animée par Philippe TAILLEUX, Directeur des études au Conservatoire de Rouen
- Une mission conseil pour l'enseignement de la Formation Musicale avec Françoise ROUSSILLAT, ancien professeur dans cette discipline au Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes
- Un accompagnement de l'équipe administrative et de direction pour l'élaboration et la mise en place d'un projet de service par Martine GUERIN, Psychosociologue

La conduite de projets musicaux fédérateurs

Les projets musicaux transversaux sont l'occasion pour les enseignants de sortir du périmètre habituel de leur classe pour s'associer à leurs collègues en vue de construire des projets concrets, stimulants et valorisants (pour eux comme pour leurs élèves). Ils permettent d'appréhender concrètement la diversité des approches pédagogiques et sont susceptibles de favoriser le dépassement des possibles clivages idéologiques rencontrés au cours des débats ou exposés.

La perspective d'un équipement adapté

À l'étude depuis 2012, le projet dit du « Petit Séminaire », projet de réhabilitation d'un couvent des Ursulines datant de la fin du 17^{ème} siècle et situé à l'entrée de la cité médiévale de Guérande, offre la perspective d'un nouvel équipement pour l'équipe du Conservatoire intercommunal.

Soucieuse d'affirmer son rôle de service public sur le territoire et donc attentive à la qualité des enseignements prodigués et au développement cohérent de ses activités, l'équipe du conservatoire voit dans ce projet l'occasion de remédier aux insuffisances dont souffrent les locaux aujourd'hui à disposition.

Ce projet constitue donc, depuis plusieurs années, une perspective porteuse de sens pour la fusion des conservatoires et emporte très largement l'adhésion de l'équipe.

LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL, POLE RESSOURCES DU TERRITOIRE

I.2.1. PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT

Lieu, ouvert à tous, de formation et de pratique de la musique, le Conservatoire intercommunal est un espace de découvertes, d'échanges et d'expériences artistiques individuelles et collectives. L'approche volontairement globale de la démarche pédagogique inclut une dimension culturelle forte, enrichissante et porteuse de sens pour l'apprentissage de la musique.

La volonté d'ouverture à tous les publics, la formation de musiciens amateurs autonomes et épanouis, l'offre de pratique collective et la place majeure accordée à l'écoute de musique vivante sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'identité de l'établissement.

Le conservatoire est également un lieu de recherche et d'innovations. La déclinaison de parcours personnalisables, la place croissante offerte aux musiques actuelles et le développement des outils numériques peuvent témoigner de ce regard résolument tourné vers l'avenir.

La configuration de l'établissement

Fort d'environ 950 inscrits, le Conservatoire de Cap Atlantique fait partie des établissements les plus importants en termes d'effectifs des départements de Loire-Atlantique et du Morbihan.

Il compte parmi les établissements classés par l'État du fait du classement en 2010, pour 7 ans, de l'école de musique de Guérande en « Conservatoire à Rayonnement Communal ».

45 professeurs y proposent environ 35 disciplines instrumentales ou vocales et dispensent plus de 620 heures hebdomadaires d'enseignement.

Une équipe administrative et de direction composée de 7 personnes encadre les activités de l'établissement réparties à ce jour sur 3 sites d'enseignement (deux à La Baule-Escoublac et un à Guérande).

On comptabilise une quarantaine d'ensembles instrumentaux et vocaux dont un certain nombre sont ouverts aux musiciens amateurs (inscrits-non élèves).

Le conservatoire propose, en partenariat avec le collège Jacques Brel de Guérande, une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à dominante vocale.

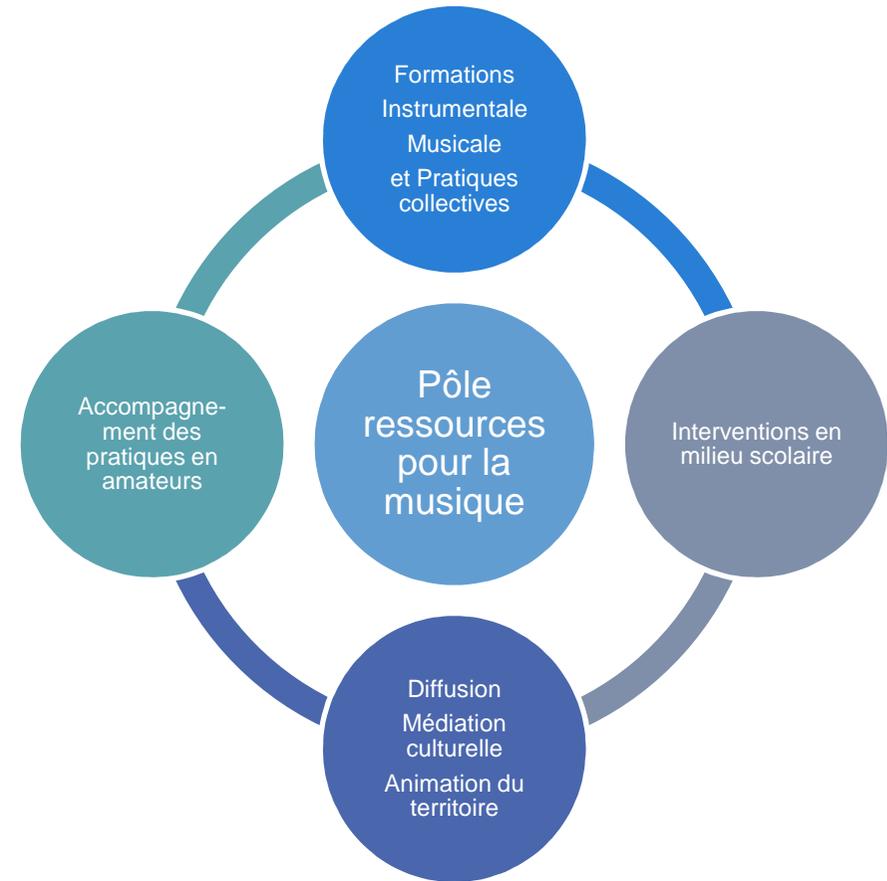
Il intervient dans les écoles primaires des 15 communes de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique à raison d'environ 65 heures hebdomadaires, soit auprès de 4300 enfants.

Pôle d'activités à part entière, l'établissement déploie un important volet d'actions culturelles et de diffusion musicale qui représente plus de 80 rendez-vous annuels.

Membre du réseau Musique et Handicap, le conservatoire s'efforce d'adapter son offre pédagogique et d'ouvrir ses activités aux personnes en situation de handicap.

I.2.2. LES MISSIONS

Selon les termes de la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé*, document cadre du Ministère de la Culture (Mars 2001), le conservatoire intercommunal a vocation à jouer le rôle d'un lieu ressources pour la pratique de la musique sur son territoire de référence et même au-delà le cas échéant. Il est susceptible de mettre ses compétences et ses moyens au service du développement de la pratique musicale sous toutes ses formes.



L'éventail des missions

Comme en témoignent les études réalisées sur les *Pratiques culturelles des français* et les *Pratiques culturelles chez les jeunes* (Département des études, de la prospective et des statistiques/ Ministère de la Culture 2009), si avec la révolution numérique la fréquentation des équipements culturels se maintient, les relations entre publics et institutions subissent de véritables bouleversements. « (...) Les équipements culturels sont invités à repenser leurs modes d'action qu'il s'agisse (...) du lien entre culture et savoir ou encore de médiation ».

De nos jours et encore davantage que par le passé, un conservatoire ne peut simplement se contenter de prodiguer un enseignement, même visant une très haute qualité. Il doit donner du sens à son offre d'apprentissage instrumental ou vocal en veillant à la transmission du patrimoine musical, lui-même repensé dans un cadre élargi et enrichi par la diversité des nouvelles pratiques et esthétiques.

Ci-dessous le large spectre des missions, assorti des actions récurrentes, portées aujourd'hui par le conservatoire intercommunal de Cap Atlantique :

Sensibiliser, éveiller	Offrir à tous une formation articulée avec la pratique	Soutenir l'éducation musicale	Diffuser la musique	Jouer son rôle de médiateur culturel	Accompagner les amateurs
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'atelier parent/enfant <input type="checkbox"/> Le jardin musical <input type="checkbox"/> L'éveil musical 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les formations instrumentales ou vocales <input type="checkbox"/> La formation musicale <input type="checkbox"/> Les pratiques collectives <input type="checkbox"/> Les ateliers <input type="checkbox"/> L'offre au public en situation de handicap <input type="checkbox"/> La classe à horaires aménagés musique à dominante vocale 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les interventions en milieu scolaire <input type="checkbox"/> L'atelier des lycéens option musique 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les auditions d'élèves <input type="checkbox"/> Les concerts 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les accompagnements à l'écoute de musique vivante et enregistrée <input type="checkbox"/> Les interventions de personnalités musicales <input type="checkbox"/> Les projets partenariaux <input type="checkbox"/> Les sorties, conférences, expositions... 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les partenariats avec des ensembles amateurs du territoire <input type="checkbox"/> Les ateliers spécifiques ou mixtes <input type="checkbox"/> Des pratiques collectives adaptées <input type="checkbox"/> Les scènes ouvertes



I.2.3. L'ACTION CULTURELLE

Dans cet esprit, l'équipe veille à piloter un important volet d'actions culturelles, en quelque sorte « harmoniques » de l'enseignement.

Des moments de rencontre, de diffusion, d'animation, de sensibilisation, de médiation ou encore de création, articulés avec le quotidien de l'établissement, sont ainsi mis en œuvre avec le concours de multiples et indispensables partenaires. Des projets forts, le plus souvent décloisonnant les disciplines, les esthétiques, rythment la vie du conservatoire.

Ainsi l'action culturelle est un facteur de cohérence dans la mesure où elle permet d'effectuer une synthèse des différentes missions de l'établissement et de les concrétiser sous la forme de projets attractifs, susceptibles de cibler ou de croiser les différents publics. Elle dépasse en ce sens le simple déploiement d'un volet d'animations.

I.2.4. L'INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE CULTUREL ET LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Immergé dans la vie culturelle locale, le conservatoire s'appuie naturellement sur de nombreux et fructueux partenariats pour conduire ses missions.

L'équipe est attentive à entretenir des relations privilégiées et à développer des actions dûment concertées avec ses partenaires,

qu'ils soient intercommunaux, communaux, institutionnels ou associatifs.

Cette inscription dans le paysage culturel local, essentielle pour asseoir le rayonnement et garantir l'efficacité de l'établissement, se décline selon différents types de collaborations :

- Des partenariats avec les salles de spectacles et lieux de diffusion musicale, festivals ou organisateurs de spectacles
 - ✓ Pour construire des actions de médiation, notamment sous la forme de « concert-bus », ou de valorisation de concerts : *Le Pôle musique départemental à Athanor, Le Festival Tempo du Croisic, L'association La Calebasse du Croisic, La palais des congrès Atlantia de La Baule...*
 - ✓ Pour soutenir la découverte des répertoires contemporains et accroître la place de la création par la construction de projets communs : *Théâtre Athénor de Saint-Nazaire, Ensemble Utopik de Nantes...*
- Des partenariats avec des ensembles de musiciens amateurs du territoire
 - ✓ Pour un renforcement de la pratique en amateur, le croisement des publics et un soutien technique : *Cercles celtiques Ar Vro Wenn & War Roack de La Baule, Bro Gwenrann de Guérande, les Veuzous de la Presqu'île, la Batterie Fanfare de la Côte Sauvage, les Orchestres d'Harmonie de la Baule Escoublac et du Pays Blanc...*

- Des partenariats avec les établissements scolaires du territoire
 - ✓ Pour un soutien à l'éducation musicale dans le cadre de l'Éducation Nationale : *L'ensemble des écoles primaires publiques et privées de l'Agglomération, l'option musique du Lycée Galilée de Guérande...*
 - ✓ Pour proposer à des collégiens un parcours de formation approfondi dans la pratique du chant choral - CHAM : *Le Collège Jacques Brel de Guérande*
- Des partenariats avec des ensembles professionnels
 - ✓ Pour construire des projets ambitieux favorisant les liens entre professionnels et amateurs : *entre autres deux orchestres symphoniques, La Philharmonie des deux mondes (née au Croisic et basée à Saint-Nazaire) et La Baule Symphonic*
- Des partenariats avec d'autres établissements publics d'enseignement musical de la région
 - ✓ Pour proposer des actions en commun et mutualiser les moyens : *Les établissements de Saint-Nazaire, Pontchâteau, Saint-Brévin, Paimboeuf, Pornic...*
 - ✓ Pour travailler à l'articulation des offres pédagogiques et mutualisation de pratiques collectives, projets et formalisation de parcours de cycle 3 : *Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint- Nazaire*

- Des partenariats avec les associations d'enseignement musical du territoire de Cap Atlantique
 - ✓ Pour construire un réseau communautaire de l'enseignement musical : *Les associations Maris Stella du Croisic, Farandole du Pouliguen, Crescendo d'Herbignac...*
- Un partenariat avec la seule CD thèque du territoire
 - ✓ Pour valoriser auprès des élèves du réseau de l'enseignement musical un fonds de près de 9000 CD : *La médiathèque Samuel Beckett de Guérande*

Cette cartographie des partenariats est bien-sûr par nature ouverte et donc évolutive.

I.2.5. LES INTERVENTIONS MUSICALES EN ECOLES PRIMAIRES

Il entre dans les missions du Conservatoire Intercommunal de Musique, comme de l'ensemble des établissements et notamment ceux classés par l'État, d'apporter une contribution technique et artistique propre à soutenir l'éducation musicale des élèves des écoles primaires de son territoire de référence par le biais d'interventions en milieu scolaire.

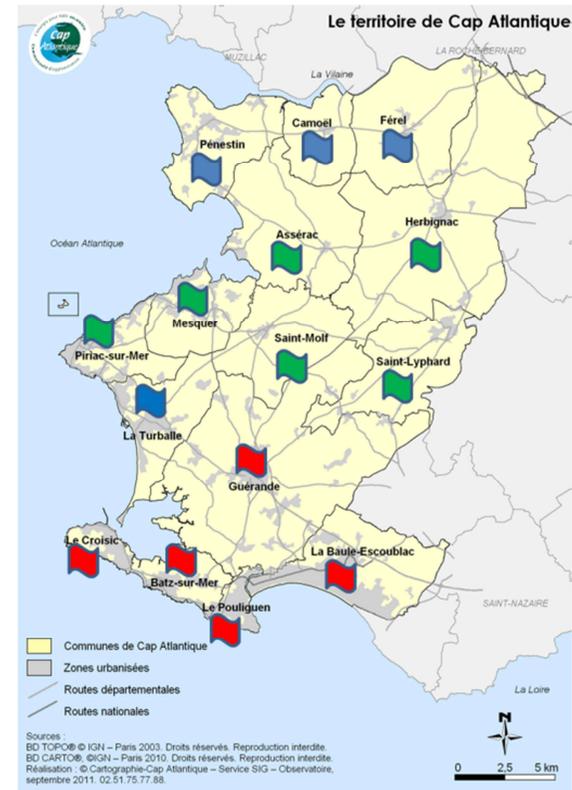
Cette mission, menée par des musiciens dûment qualifiés, permet à un très large public d'enfants de pratiquer la musique et de vivre

des expériences artistiques variées et collectives, tout au long de leur scolarité. De la création à l'interprétation, de l'improvisation jusqu'à la composition, elle est l'occasion d'un cheminement dans des univers musicaux aux esthétiques diverses. Elle participe au développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité, de son épanouissement, et contribue à son ouverture au monde de la culture. Principal ressort de cette exploration musicale, le plaisir de l'expérimentation collective favorise le « vivre ensemble ».

Le musicien intervenant, au-delà de son rôle de pédagogue, est un médiateur culturel capable de créer des liens entre les classes, les écoles, les structures éducatives, sociales et artistiques du territoire et permet de placer les enfants au cœur de la vie culturelle locale.

Une refonte du dispositif à la rentrée 2015

Conformément aux termes du Schéma Communautaire validé en septembre 2015 et afin de garantir l'émergence d'une cohérence dans la conduite de cette mission, le conservatoire intercommunal s'est substitué dans ce domaine aux acteurs associatifs en présence sur le territoire.



Les interventions avant la refonte de 2015



Interventions musique assurées par les **Centres Musicaux Ruraux**



Interventions musique et danse assurées par **Musique et Danse en Loire Atlantique**



Interventions musique assurées par le **Conservatoire intercommunal**

Les objectifs de ce redéploiement étaient de :

- Renforcer le lien avec la vie culturelle locale
- Équilibrer les interventions selon les besoins et dans le respect des directives de l'Éducation Nationale
- Garantir la qualification des personnels intervenants
- Inscrire la mission dans un travail d'équipe
- Articuler les interventions avec les activités du conservatoire

Ainsi depuis la rentrée scolaire de 2015, l'équipe de musiciens intervenants du conservatoire s'est étoffée afin de répondre à la demande de l'ensemble des écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire Cap Atlantique soit un supplément de 24 heures d'interventions hebdomadaires (1,2 ETP).

Un dispositif équitable, une volonté de clarté

Les modalités de ces interventions sont définies dans le cadre du partenariat avec les services de l'Éducation Nationale et dans le respect des circulaires propres à chaque académie ou circonscriptions présentes. Dans un souci d'équité, les modalités d'interventions appliquées aux écoles relevant du secteur privé sont alignées sur celles appliquées aux écoles du secteur public.

Pour répondre à ces exigences, une Commission Locale d'Évaluation (C.L.E.), composée de représentants de l'Éducation Nationale, du secteur privé et de Cap Atlantique, a été mise en place. Elle permet d'estimer la valeur pédagogique des projets sollicitant une intervention du conservatoire en milieu scolaire, de garantir l'équité et l'opportunité de la répartition des moyens mobilisés en faveur des écoles.

Des critères explicites et partagés d'appréciation et de validation des projets par la CLE :

- Prise en compte du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève
- Existence d'un lien avec le projet d'école
- Clarté et pertinence des objectifs recherchés
- Clarté dans la répartition des tâches entre l'enseignant et l'intervenant, avec une préférence pour les projets prévoyant la reprise des séances par l'enseignant entre deux interventions
- Prise en compte du bilan du projet antérieur
- Prise en compte de l'équité sur le territoire et du contexte de l'école
- Prise en compte de l'environnement culturel

Récapitulatif des modalités d'interventions Musique	
Intervenants	Intervenants du conservatoire intercommunal de Cap Atlantique titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)
Séances	<ul style="list-style-type: none"> • Maternelle (PS-MS-GS) : 30 minutes • Élémentaire (CP-CE1-CE2) : 45 minutes • Élémentaire (CM1-CM2) : 1 heure
Périodicité	<p>Séances hebdomadaires sur un semestre</p> <p>Soit Octobre à Février ou Février à Juin</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Juillet et début septembre : élaboration et formalisation du projet en lien avec l'équipe d'intervenants - Mi-septembre : Validation par la CLE - Fin de semestre (Février ou Juin) : bilan écrit du projet/perspectives pour l'année suivante

Afin de cadrer les responsabilités, les conditions d'interventions font l'objet de conventions déclinées pour les écoles publiques avec les deux Académies de Loire Atlantique et du Morbihan, mais également et du fait de leur statut spécifique, avec chacune des écoles privées du territoire.

Dans ce contexte de réorganisation et avec le souci de clarifier les enjeux et les modalités du partenariat, un dépliant d'information à destination des professeurs des écoles a été élaboré pour la rentrée 2016, en lien avec les conseillers pédagogiques. Ce document expose de manière synthétique le rôle de chacun des acteurs pendant et en dehors des interventions, ainsi que les éléments clés de la réussite des projets pédagogiques. Le large partage de ces données est essentiel pour favoriser la synergie recherchée.

Un volume conséquent

En 2016-2017, cinq intervenantes, toutes titulaires du DUMI, accompagnent techniquement les projets musicaux des classes maternelles et élémentaires du territoire à raison d'environ 65 heures hebdomadaires, ce qui permet de toucher près de 4000 enfants chaque année.

I.2.6. LA CLASSE A HORAIRES AMENAGES A DOMINANTE VOCALE

Depuis la rentrée scolaire 2005, le Conservatoire de Guérande en partenariat avec le Collège Jacques Brel offre à des jeunes motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir un enseignement approfondi et de participer à une pratique régulière du chant choral, enrichissante tant sur le plan humain que sur le plan artistique.

Conformément aux directives interministérielles parues aux Bulletins Officiels n° 31 du 29/08/02 et n° 30 du 27/07/06, ce dispositif nommé Classe à Horaires Aménagés Musique option à dominante vocale (C.H.A.M.) permet chaque année à plus d'une quarantaine de jeunes, aux origines sociales et culturelles diverses, de s'épanouir dans un projet musical actif encadré par les équipes du collège et du conservatoire, aujourd'hui intercommunal.

L'enseignement, constitué de deux volets (une éducation musicale générale et technique et une formation vocale, à raison de 5 à 6 heures hebdomadaires), trouve évidemment son aboutissement dans la pratique du chant choral, mais aussi dans la participation à de nombreux projets, moteurs du dispositif.

L'équipe d'encadrement est constituée :

- d'un professeur d'éducation musicale du collège, responsable du dispositif,

- d'une chef de chœur assurant également la technique vocale
- d'une pianiste accompagnatrice
- d'un enseignant de Formation Musicale
- d'une musicienne intervenante

Des singularités à prendre en compte

Identifiée par le collège dans son projet d'établissement à forte dimension culturelle, comme un moteur de réussite, de motivation et source d'épanouissement à travers la musique, la CHAM à dominante vocale développée avec le conservatoire de Cap Atlantique présente quelques singularités.

- Singularité d'une CHAM collège ne prenant pas ses racines dans des compétences expressément développées au sein des classes primaires.
- Singularité d'une classe à horaires aménagés à dominante vocale, dissociée de CHAM instrumentales plus sélectives, ne nécessitant aucune compétence musicale préalable et donc foncièrement ouverte à tous les enfants entrant en 6^{ème}.
- Singularité d'une CHAM offrant un accès à une pratique soutenue de la musique à un public de jeunes qui ne figure pas habituellement dans les publics touchés par le conservatoire, comme en témoigne le nombre significatif d'élèves boursiers aujourd'hui inscrits.

La contrepartie de ces singularités est l'indispensable réussite du projet artistique et pédagogique. C'est de cette seule réussite que dépend la capacité à mobiliser, sur la durée, de jeunes adolescents dans une pratique musicale exigeante et pour certains, nouvelle.

Un projet revisité en 2014

Dans cet objectif et compte tenu du contexte de révolution technologique et de fortes mutations des pratiques culturelles, les équipes du conservatoire et du collège ont revisité le projet pédagogique de la CHAM pour l'adapter au monde sensible et en perpétuel questionnement des adolescents.

Les axes d'évolution retenus en 2014 sont :

- Conforter le caractère « ouvert à tous » de la pratique approfondie du chant choral.
- Enraciner l'offre de formation dans la conduite de projets consacrés au chant choral dans le cadre des interventions en milieu scolaire effectuées par le conservatoire.
- Donner du sens par la conduite de projets personnels motivants propres à décloisonner les enseignements et à favoriser l'appropriation de la démarche par les jeunes.
- Offrir un dispositif pédagogique où la découverte du monde du spectacle et de ses techniques intervient de façon à

nourrir la curiosité et aiguïser l'esprit critique des jeunes, spectateurs de demain.

- Insister sur la dimension de parcours de la CHAM afin de rompre toute idée de monotonie dans les activités proposées de la sixième à la troisième.
- Renforcer la CHAM comme lieu de découvertes et d'expériences artistiques éclectiques.
- Favoriser le recours aux nouvelles technologies, notamment celles de l'information et de la communication, comme support ou illustration des démarches pédagogiques.

Construire des projets musicaux ambitieux

Le contact avec la scène est essentiel pour donner du sens et offrir un aboutissement au parcours de formation.

Ainsi en 2016, le projet avec « La Philharmonie des deux mondes » dirigé par Philippe HUI a offert l'opportunité pour les élèves de la CHAM de se produire avec un chœur d'enfants du conservatoire au côté d'un orchestre symphonique dans l'oratorio d'Isabelle ABOULKER « L'homme qui titubait dans la guerre », œuvre commémorative composée en 1998 et véritable plaidoyer pour la paix.

Les élèves ont ainsi pu découvrir l'exigence et la valorisation de se produire en concert avec des professionnels, au Croisic, à Pornichet et salle Gaveau à Paris. Nul doute que cette expérience fera date dans leur parcours de formation et dans leur vie future de musicien amateur.

Une classe ouverte aux jeunes de la presqu'île

En 2016, la CHAM vient d'être reconnue conjointement par les deux Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale. Cette labellisation permet notamment de renforcer sa légitimité intercommunale dans la mesure où elle autorise automatiquement de déroger aux obligations habituellement liées à la carte scolaire dans la prise en compte des demandes d'inscriptions. Cette évolution permet ainsi à la CHAM de bénéficier d'un rayonnement potentiel au-delà du simple secteur territorial défini pour le collège Jacques Brel.

I.2.7. LES ACCOMPAGNEMENTS DES PRATIQUES EN AMATEUR

Dans son rôle de centre de ressources pour la pratique en amateur du territoire, le conservatoire est susceptible de proposer des accompagnements sous différentes formes :

- Le déploiement d'une offre destinée aux amateurs au sein des activités pédagogiques de l'établissement
- Des partenariats avec des ensembles existants et déjà constitués du territoire
- De la mise à disposition de moyens ou de compétences

Inscrit sous l'appellation « pratique en amateur », le conservatoire déploie un dispositif varié, convivial et attractif.

Sont ainsi proposés en interne aux musiciens amateurs:

- La participation à divers ensembles (Chœurs, Harmonie, Musique de chambre, ensembles jazz, etc...)
- Différents ateliers thématiques dont des ateliers collectifs de soutien instrumental qui permettent de conseiller des musiciens amateurs en dehors de tout parcours de formation et de les accompagner dans leurs pratiques
- La possibilité de jouer en public dans les manifestations du conservatoire (auditions ou concerts pour les inscrits et scènes ouvertes pour les extérieurs)

Avec près de 160 musiciens amateurs sur les 950 inscrits que compte le conservatoire, la forte fréquentation témoigne du dynamisme de ces propositions.

Objets de demandes récurrentes, les mises à dispositions de locaux ou matériels, notamment dans le domaine des musiques actuelles, ne sont aujourd'hui effectuées que de façon marginale. Elles requerraient une meilleure prise en compte et l'obtention de moyens.

I.2.8. L'OUVERTURE AU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'établissement est signataire de la *Charte Nationale Musique et Handicap* et travaille en réseau avec différents acteurs des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé ou de l'Éducation Nationale.

L'ambition

Consciente des enjeux et soucieuse de jouer un rôle actif et citoyen dans l'ouverture des activités pédagogiques de l'établissement aux différents publics en situation de handicap, l'équipe du conservatoire s'efforce depuis plusieurs années :

- D'organiser un accueil de ces publics, et ce, dans les meilleures conditions possibles
- De construire des projets personnalisés
- De développer une pédagogie concertée et adaptée
- De rechercher, dans la mesure du possible, la mixité des publics dans les activités
- De communiquer sur l'ouverture du conservatoire aux personnes en situation de handicap

Toutefois l'équipe veille également à rester dans le périmètre de l'enseignement musical et à n'assumer aucun objectif d'ordre musico thérapeutique.

Les actions

Plus concrètement, sont développés :

- Des interventions en Instituts médico-éducatifs et en ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire)
- Des ateliers pour adultes en situation de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés
- Un accueil individuel d'enfants au sein de parcours adaptés
- Un suivi spécifique pour intégrer des élèves en situation de handicap dans des cours et pratiques collectives ouverts à tous

Forces et faiblesses

Afin de garantir la cohérence des actions envers ces publics, l'équipe pédagogique bénéficie de l'expertise d'une intervenante en milieu scolaire également titulaire d'une licence professionnelle de développement musical en milieux spécialisés.

Toutefois, la plupart des enseignants veillent à se former dans le cadre de démarches individuelles ou en équipe. La thématique de l'accueil du public en situation de handicap est un axe primordial inscrit au plan de formation.

En dehors de l'adaptation de l'enseignement en lui-même, il faut souligner qu'une des principales difficultés rencontrées réside dans la complexité à effectuer un diagnostic individuel pour proposer, voire expérimenter, une offre pédagogique réellement adaptée. Une formalisation du processus d'intégration serait sûrement profitable et rassurante, tant pour les intéressés que pour leurs familles ou les enseignants concernés.

Par ailleurs et conformément au plan triennal de développement des outils numériques validé dans le cadre du schéma communautaire, l'établissement s'est doté en 2017 de « l'orgue sensoriel », un instrument de musique conçu par un facteur d'orgue. Composé d'une interface informatique et de multiples capteurs adaptés à différents types de handicap, cet outil permet, entre autre, de faire sonner tous les instruments MIDI. De par ses multiples fonctionnalités, cet instrument devrait ouvrir des perspectives nouvelles dans le développement des projets et faciliter la recherche de mixité des publics.

Reste l'insuffisante accessibilité des locaux du conservatoire, dont seulement un site, sur les trois ouverts au public, est techniquement en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNEMENTS

Il convient de rappeler que la très grande majorité des éléments présentés ci-après émane du processus d'harmonisation progressive des dispositifs pédagogiques des conservatoires communaux. À ce titre, bon nombre de ces éléments ne sont donc applicables que depuis une période très récente. Et bien au-delà de la constitution d'un simple état des lieux, quelques points revêtent un caractère prospectif dans la mesure où ils ont été formalisés dans le cadre même de l'élaboration de ce projet.

Étape consécutive à la stabilisation du dispositif pédagogique, un schéma des études viendra prochainement clarifier l'organisation auprès des usagers.

I.3.1. UNE OFFRE DIVERSIFIEE

Le conservatoire intercommunal propose une large palette de disciplines instrumentales et vocales articulée avec une offre diversifiée d'activités, présente sous forme d'ateliers ou de pratiques collectives dont certaines sont ouvertes aux amateurs de la région.

À noter que les activités vocales ainsi que les musiques traditionnelles, très vivantes dans la région, trouvent une large place dans la vie du conservatoire.

Les disciplines instrumentales ou vocales

- ❖ Accordéon diatonique
- ❖ Alto
- ❖ Basson
- ❖ Batterie
- ❖ Bombarde
- ❖ Caisse claire traditionnelle
- ❖ Chant
- ❖ Clarinette
- ❖ Clavecin
- ❖ Contrebasse
- ❖ Cor
- ❖ Cornemuse(s)
- ❖ Flûte irlandaise
- ❖ Flûte traversière
- ❖ Grande Harpe
- ❖ Guitare
- ❖ Guitare basse
- ❖ Guitare électrique
- ❖ Harpe celtique
- ❖ Hautbois
- ❖ Orgue
- ❖ Percussions
- ❖ Piano
- ❖ Saxophone
- ❖ Synthétiseur

- ❖ Théorbe
- ❖ Trombone
- ❖ Trompette
- ❖ Tuba
- ❖ Violon
- ❖ Violoncelle

- ❖ Accompagnent

Les ateliers

- ❖ Atelier du diable (accordéon diatonique)
- ❖ Ateliers cordes
- ❖ Atelier harpistes amateurs
- ❖ Ateliers pianistes amateurs
- ❖ Atelier saxophonistes amateurs
- ❖ Atelier violoncellistes amateurs
- ❖ Ateliers musiques actuelles
- ❖ Atelier expression (musique & handicap)
- ❖ Atelier musique à danser
- ❖ Atelier sonneurs
- ❖ Atelier veuzous
- ❖ Atelier M.A.O. (musique assistée par ordinateur)

Les pratiques collectives permanentes

Afin de répondre au besoin d'éclectisme qu'impose une formation approfondie dans le domaine de la musique, le conservatoire propose de nombreuses pratiques collectives.

- ❖ Ensembles de Chant choral
- ❖ Maîtrise d'enfants
- ❖ Chœur CHAM
- ❖ Ensemble vocal jazz
- ❖ Ensemble vocal
- ❖ Chœur Athanor
- ❖ Ensemble de cordes C1
- ❖ Orchestre C2
- ❖ Harmonies 1 et 2
- ❖ Ensemble de violoncelles (adultes)
- ❖ Ensemble guitares
- ❖ Ensemble guitares (adultes)
- ❖ Ensemble guitares électriques
- ❖ Ensembles de musiques traditionnelles
- ❖ Ateliers Jazz
- ❖ Ensemble de percussions
- ❖ Ensemble de cuivres
- ❖ Ensemble de flûtes
- ❖ Ensemble de clarinettes
- ❖ Ensemble hanches doubles
- ❖ Ensemble baroque
- ❖ Musique de chambre (adultes)

Des pratiques collectives à géométrie variable

En complément de la quarantaine d'ensembles existants, l'établissement organise chaque année de nombreuses pratiques collectives en « sessions ». Ces projets, construits en parallèle de l'offre de pratique collective permanente et limités dans le temps, viennent étoffer le champ des propositions. Ils permettent d'enrichir la formation des élèves par la découverte de nouvelles pratiques et esthétiques et représentent un espace privilégié pour les démarches de création collective.

Chaque année, plusieurs sessions font l'objet d'une mutualisation avec le Conservatoire à rayonnement Départemental de Saint-Nazaire. Ceci offre l'opportunité d'élaborer des projets musicaux ambitieux, conséquents en termes d'effectifs et riches en rencontres et ouvertures pour les participants.

L'ouverture aux musiques actuelles amplifiées

La place croissante accordée aux musiques actuelles, avec en clef de voûte l'émergence d'une classe de batterie en 2015, ouvre de nouveaux horizons pour l'établissement. Au-delà de l'ouverture sur de nouvelles esthétiques, elle invite à reconsidérer l'approche des parcours de formation pour prendre en compte le caractère indissociable des musiques actuelles avec la pratique et le collectif. Et même si l'impact n'est pas encore réellement discernable, elle est de nature à mobiliser l'équipe sur l'intégration de nouveaux publics.

I.3.2. LES PARCOURS DE FORMATION

L'éveil musical

Afin d'encadrer les plus jeunes tout en mobilisant les familles, l'établissement expérimente depuis peu une première année d'éveil musical ouverte aux enfants dès l'âge de quatre ans, en présence d'un de leurs parents. Parce que la découverte de la musique est avant tout une histoire familiale, cet atelier « parent-enfant » permet d'investir les parents dans la sensibilisation de leur enfant à la musique sous la forme d'un cours de 45 minutes toutes les trois semaines. La communication avec les parents permet éventuellement de clarifier l'objectif de l'éveil musical en l'éloignant ouvertement de toute démarche de préapprentissage et en le recentrant vers le développement de la perception et des aptitudes corporelles.

Selon des formats plus classiques, c'est-à-dire 45 minutes hebdomadaires et bien sûr en dehors de la présence des parents, le conservatoire propose également de l'éveil 5 ans (jardin musical) et 6 ans (éveil musical).

L'année d'orientation

L'année d'orientation est conçue comme une année de transition entre le parcours d'éveil et le cursus de formation musicale de

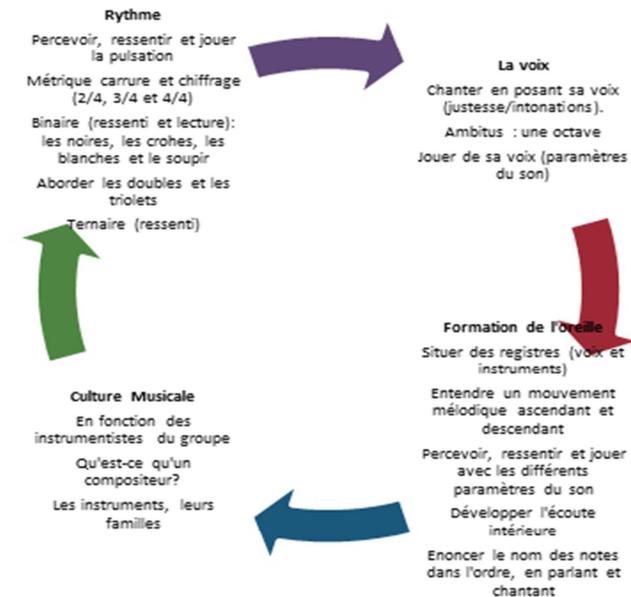
premier cycle (ou comme une année d'adaptation pour les nouveaux élèves). Elle a pour objectif l'intégration progressive des premiers outils de la connaissance et de la pratique dans les approches sensorielles, corporelles et vocales développées en éveil musical.

L'année d'orientation doit permettre :

- De définir avec l'enfant et sa famille un premier projet concret de pratique et de formation
- De poser les bases des apprentissages instrumentaux et musicaux
- De réinterroger le choix disciplinaire et éventuellement d'infirmier le choix initial sans développer de sentiment d'échec ou de culpabilité
- De développer un accompagnement spécifique des enfants et des parents (par notamment une rentrée scolaire anticipée) afin d'éclairer les enjeux de l'apprentissage de la musique, sa richesse mais aussi ses exigences.

Cette année d'orientation est structurée selon le triptyque : formation instrumentale, formation musicale et pratiques collectives.

LES OBJECTIFS DU COURS DE FORMATION MUSICALE « ORIENTATION » :



Les cycles de formation

Le cursus est établi selon le schéma national d'orientation pédagogique des écoles de musique. Il prévoit pour les élèves inscrits en cours d'instrument ou de chant, la participation à un

cours de Formation Musicale ainsi qu'une ou plusieurs pratiques collectives .

Les études sont organisées en 2 cycles de 3 à 5 ans.

A l'avenir, dans l'hypothèse d'un classement *conservatoire à rayonnement intercommunal* de l'établissement, un troisième cycle certifiant pourrait être proposé à condition d'être cadré en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint Nazaire.

Le cycle 1

En articulation avec les cours d'instrument et de Formation Musicale, deux pratiques collectives sont prescrites chaque année :

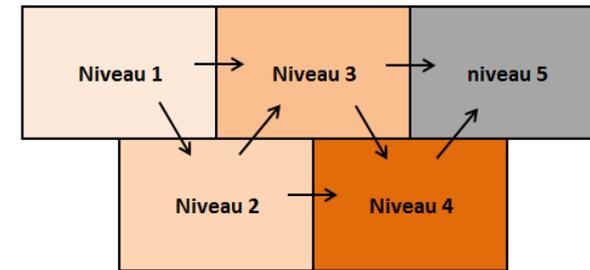
- Dans la première partie du cycle, une pratique hebdomadaire de chant choral combinée avec un projet instrumental collectif temporaire (session)
- Inversement, dans la deuxième partie du cycle, une pratique collective instrumentale hebdomadaire assortie à un projet de chant choral temporaire

Cette combinaison entre pratiques collectives régulières et intermittentes démultiplie les possibilités de mises en situation et permet de conduire des projets musicaux intensifs et variés.

Par ailleurs, une place privilégiée est accordée au développement de la culture musicale. Un *parcours d'écoute* est intégré au cours de Formation Musicale. Quinze minutes sont ainsi consacrées à

chaque séance à découvrir la richesse et la diversité des répertoires musicaux.

A l'instar des disciplines instrumentales, le premier cycle de Formation Musicale peut être effectué de façon variable. Une distribution originale des niveaux permet de répondre aux différences de vitesses d'acquisition des élèves et d'étaler le cycle sur 3 à 5 ans de manière progressive.



Le cycle 2

En complément du cours d'instrument, le second cycle s'articule autour d'une pratique collective (le plus souvent au sein d'une formation instrumentale ou vocale de plus grande envergure que dans le premier cycle), de projets conduits en sessions et d'un cours de Formation Musicale, lui-même proposé sous deux formes au choix :

- Un parcours généraliste conçu en années
- Un parcours modulaire

Cette possibilité de choisir entre deux parcours alternatifs de Formation Musicale et donc de pouvoir personnaliser son itinéraire, est essentielle pour favoriser l'appropriation des enseignements par les adolescents.

- Le parcours généraliste est organisé en année, par groupes de niveaux, et dispense un enseignement global de la formation musicale en abordant simultanément tous les domaines relatifs à la discipline.
- Le parcours modulaire propose un enseignement par nature d'activités. Il est distribué en différents modules à agencer en tenant compte des besoins identifiés ou des objectifs spécifiques de l'élève réévalués régulièrement.

Ces deux parcours visent les mêmes objectifs et ne doivent donc pas être hermétiques. Pendant le déroulement du cycle, des passerelles pourront être organisées. Déjà une fin de cycle commune aux deux parcours réunit l'ensemble des élèves dans un cours généraliste afin de consolider leurs acquis et de s'assurer d'une maîtrise homogène de ces derniers en vue de l'obtention du brevet de fin de cycle 2.

Présentation du parcours modulaire

Deux modules de 45 minutes sont requis chaque semestre parmi les suivants :

modules	Objectifs
Analyse	Comprendre le langage musical à travers les œuvres par l'utilisation des connaissances théoriques.
Culture musicale	Mieux connaître son instrument à travers son histoire, son répertoire, sa facture. Travail au sein de la Médiathèque.
Initiation Jazz	Découvrir et mettre en pratique par le jeu les différents éléments constitutifs de la musique de jazz et de ses dérivés.
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	S'initier aux nouvelles technologies appliquées à l'apprentissage de la musique.
Création	Composer de la musique collectivement au sein d'une formation instrumentale variable.
Formation de l'Oreille par la Voix (FOV)	Affiner l'écoute, l'audition par la pratique vocale.

Lecture à l'instrument	Améliorer sa capacité de lecture par la pratique du déchiffrage en musique de chambre.
Transmission orale	Développer le lien entre écoute, proposition musicale et interprétation en groupe par le « repiquage » de musiques de traditions orales.
Repiquage	Acquérir une méthode pour relever par écrit les musiques entendues.
Rythme	Approfondir la compréhension, le ressenti rythmique par une approche corporelle.
Harmonie au clavier	Mettre en application à l'instrument les éléments de l'écriture harmonique.
Basse continue	Acquérir les bases du chiffrage d'accords, développer les réflexes harmoniques sur des « grilles » simples. Module s'adressant principalement aux instruments polyphoniques.
Restitution	Apprendre les différentes étapes qui permettent de passer de l'écoute à la restitution en utilisant les outils de l'oralité dans l'univers des musiques traditionnelles.

Les durées de cours

Durée hebdomadaire	Orientation	Cycle 1	Cycle 2	Parcours libre de Cycle 3
Formation Instrumentale	30 min.	30 min.	45 min.	1 heure
Formation Musicale	45 min.	1h 15	1h 30	
Pratiques collectives	45 min.	45 min.	1h 15	
PC en sessions / équivalent hebdo.		30 min.	30 min.	
<i>Total hebdo.</i>	<i>2h</i>	<i>3 h</i>	<i>4 h 00</i>	

I.3.3. UNE EXPERIMENTATION: LES PARCOURS LIBRES

Afin de s'ouvrir à de nouveaux publics peu désireux d'effectuer une formation approfondie dans le domaine de la musique, le conservatoire expérimente une proposition de parcours libres en parallèle du cursus complet.

Les élèves inscrits dans ces parcours peuvent bénéficier d'un enseignement instrumental ou vocal individuel sans nécessairement fréquenter le cours de Formation Musicale et/ou les pratiques collectives, requises dans les cycles.

Ces parcours sont par définition de courtes durées, de deux à trois ans maximum, afin de ne pas concurrencer ou fragiliser le cursus complet basé sur la complémentarité des enseignements ; complémentarité qui légitime l'existence même d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé en opposition à une offre de cours particuliers.

Avec cet allègement significatif des pratiques et enseignements, l'équipe pédagogique fait le pari d'une prise de conscience chez certains élèves, alors à même de ressentir des manques, et d'une redéfinition de leurs besoins pour conduire leurs projets artistiques. Aussi des passerelles pour revenir dans le cursus complet sont empruntables pour les plus motivés, mais seulement après un diagnostic effectué par l'équipe pédagogique et donc sous réserve de faire preuve des compétences minimales requises.

Dans tous les cas, l'entrée en parcours libre s'effectue au plus tôt à l'issue de l'année d'orientation et doit être motivée lors d'un entretien entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique. Une information précise sur les limites et enjeux du parcours libre vient éclairer la prise de décision.

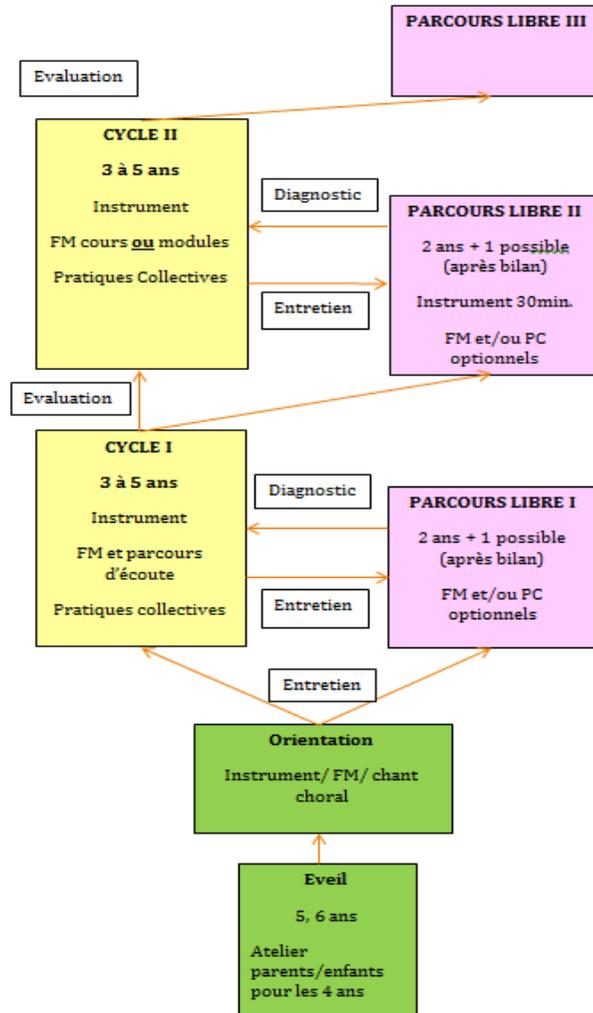
Aujourd'hui certains grands élèves en cycle II optent pour ces parcours pour concilier la poursuite de leurs études musicales avec des contraintes scolaires.

À noter :

- il est impossible d'enchaîner les parcours libres ouverts en parallèle de chacun des cycles
- le tarif de base appliqué est identique pour les parcours libres ou le cursus complet

On comptabilise, après deux années d'application de ce dispositif, 8.68% d'élèves inscrits dans un parcours de formation qui ont opté pour le parcours libre.

LE SCHEMA DES CORRESPONDANCES ENTRE PARCOURS LIBRES ET CURSUS



I.3.4. LA DIFFUSION DES ELEVES

Devenu un véritable pôle d'activités à part entière, la diffusion des productions d'élèves tient une place importante dans le fonctionnement de l'établissement, tant qualitativement qu'en termes de nombres d'évènements.

Les concerts, porteurs de sens, consacrent l'investissement des élèves au sein de l'établissement. Ils rythment leur parcours de formation et constituent le socle de leur motivation. Moments privilégiés, ils offrent de multiples opportunités de se produire au sein d'ensembles variés, de participer à des projets musicaux ambitieux comme à des prestations plus intimes ou familiales.

Pour répondre à cette nécessité de se produire régulièrement, et ce dès le début de l'apprentissage, le conservatoire organise de très nombreuses manifestations qu'il est possible de classer selon les capacités d'accueil requises :

- Des concerts destinés aux nombreux ensembles du conservatoire. Ils sont programmés essentiellement dans les salles du centre Athanor (Guérande) mais aussi de plus en plus fréquemment dans différentes salles sur la presqu'île.
- Des auditions de très petits formats présentées dans les murs de l'établissement et dédiées aux prestations individuelles ou en petits groupes. Ces dernières n'engendrent que de faibles contraintes logistiques.

Toutes les prestations musicales sont systématiquement enregistrées au moyen d'outils audio portatifs. Les élèves, leurs familles comme les enseignants, peuvent disposer des enregistrements, témoignages de l'évolution musicale au sein de l'établissement et véritable outil pédagogique.

I.3.5. LES EVALUATIONS

Le principe d'une évaluation par compétences

Avec l'ambition de (re)placer l'élève au cœur des apprentissages, l'équipe pédagogique travaille depuis trois ans à remodeler les processus d'évaluation.

La définition d'un socle de compétences générales, par essence transversal, permet de clarifier les objectifs de formation, tant pour l'élève et sa famille qu'en interne au sein de l'équipe pédagogique, dans la combinaison des enseignements.

Concrètement et dans un premier temps, des référentiels d'acquisitions ont été précisés pour le cursus de formation musicale. La priorité a été accordée à cette discipline du fait qu'elle représente une véritable colonne vertébrale de l'offre pédagogique d'un conservatoire de musique.

Déjà appliquée comme outil de l'évaluation pour les deux cycles généralistes de formation musicale, l'évaluation par compétences devrait être étendue en 2017 au dispositif modulaire de cycle 2, offrant ainsi des perspectives cohérentes de décroisement entre les deux types de parcours.

Des évaluations instrumentales par étapes

Les évaluations instrumentales de fins de cycle sont construites en deux temps : une rencontre entre les élèves et une personnalité musicale extérieure spécialiste de la discipline, puis, quelques semaines après, une prestation publique par chaque élève de son programme musical déterminé pour l'évaluation.

Première étape, la rencontre prend la forme d'un échange pédagogique où la personnalité musicale extérieure peut réellement contribuer à l'évolution de l'élève en prodiguant des conseils, en opposition au schéma classique d'un examen où le jury sanctionne davantage qu'il n'accompagne.

À l'issue de cet échange musical, la personnalité invitée :

- Effectue un bilan de la séance
- Pose, avec l'élève et son enseignant habituel, des objectifs d'évolution à plus ou moins long terme
- Formule un avis quant au passage dans le cycle suivant

Ces éléments sont consignés par écrit et versés au dossier de l'élève.

Dans un deuxième temps, l'élève se produit dans le cadre d'une manifestation du conservatoire où il est évalué par la direction et l'équipe pédagogique sur la base des conclusions établies avec la personnalité musicale invitée lors de la rencontre. À l'issue, la décision quant au passage de cycle fait l'objet d'une information lors d'un bref entretien avec l'élève.

Cette distribution en deux temps permet de relativiser les éventuels effets du stress lors d'une prestation en public et d'appréhender plus finement les capacités d'évolution ou la réactivité des élèves. Fondée sur la prise en compte d'une trajectoire, elle favorise les échanges entre professionnels et apprentis musiciens et limite le sentiment d'arbitraire du fait de la possible clarification des critères et objectifs en amont de la décision finale. Elle inscrit également l'évaluation certificative de fin de cycle dans une démarche formative et la replace dans le contexte, par nature musical, d'un concert public.

Des rendez-vous réguliers

En parallèle le conservatoire organise différents rendez-vous annuels :

- Une évaluation annuelle d'autonomie pour tous les élèves inscrits dans le cursus
- Un entretien chaque semestre avec l'élève et sa famille

Le dossier de l'élève

Le dossier de l'élève est le reflet du parcours effectué par l'élève dans l'établissement. Dans la mesure où il permet de prendre en compte l'intégralité des activités, il participe à globaliser l'approche de formation.

Il comprend :

- Un historique
- Les cours suivis et l'emploi du temps (disciplines, formation musicale, pratiques collectives, ...)
- L'assiduité, la ponctualité
- Les comptes rendus d'évaluation (fin de cycle, autonomie, appréciations, validations de modules, socle de compétences etc...)
- La participation aux projets et évènements proposés par l'établissement

Ce dossier est facilement consultable par le biais des extranets familles et professeurs du logiciel métier de l'établissement.

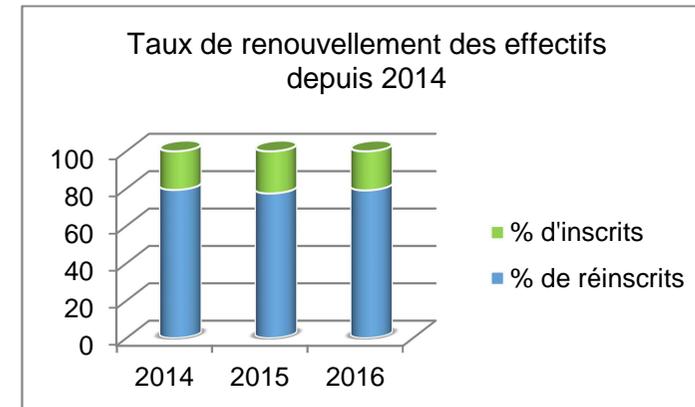
LES EFFECTIFS DU CONSERVATOIRE

I.4.1. UNE RECHERCHE D'EQUILIBRES

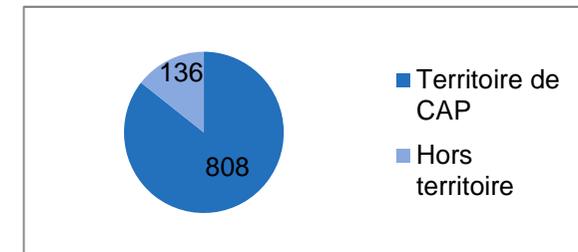
Fort d'environ 950 inscrits, nombre en continuité avec les effectifs cumulés des deux établissements communaux antérieurement à 2014, la fréquentation globale du conservatoire intercommunal ne semble avoir été affectée par le transfert de la compétence ou la fusion des conservatoires. En réalité, un examen attentif des données par type d'usagers permet de mettre en évidence une recomposition progressive des effectifs de l'établissement.

On constate ainsi :

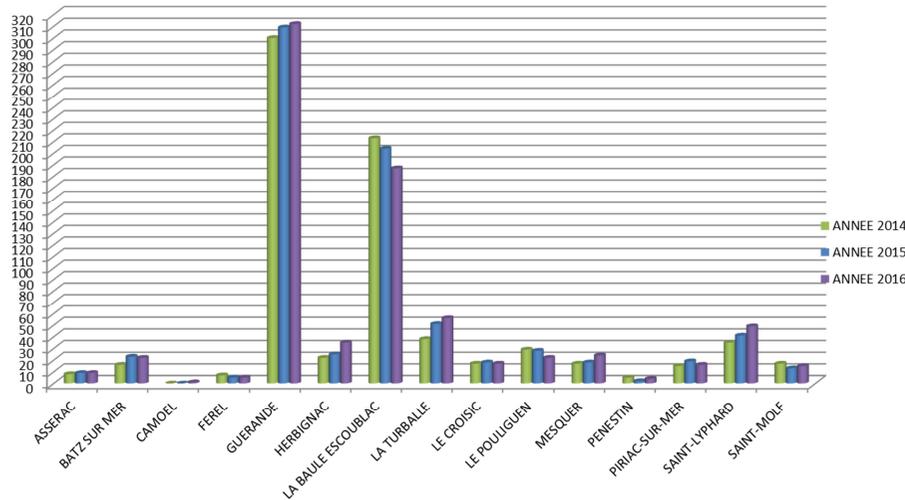
- Une demande forte ainsi qu'un taux significatif de renouvellement des effectifs d'environ 20% par an depuis trois ans
- Une présence graduelle des élèves provenant de l'ensemble des communes du territoire de Cap Atlantique, hormis La Baule-Escoublac.



REPARTITION DES EFFECTIFS 2016 TERRITOIRE/HORS TERRITOIRE



LES EFFECTIFS 2014 – 2016 DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL PAR COMMUNE DE PROVENANCE (TERRITOIRE DE CAP ATLANTIQUE)



Il est possible d'expliquer ces permutations en prenant en compte les évolutions de la politique tarifaire avec le transfert de la compétence enseignement musical.

En effet, l'attractivité intercommunale de l'établissement a été renforcée du fait de l'harmonisation tarifaire des deux conservatoires communaux à la rentrée scolaire 2014.

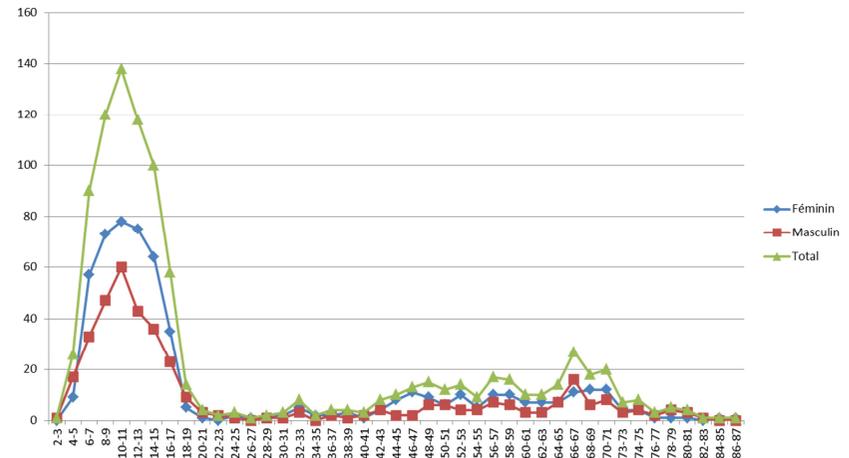
Cette refonte de la politique tarifaire a eu un impact significatif par une augmentation du coût des inscriptions pour les baulois et par une baisse de tarif pour tous les autres usagers, dès lors qu'ils résidaient sur le territoire de Cap Atlantique. La commune de La

Baule-Escoublac a mis en place une aide dégressive jusqu'en 2017-2018 pour amortir les hausses de tarifs concernant ses habitants.

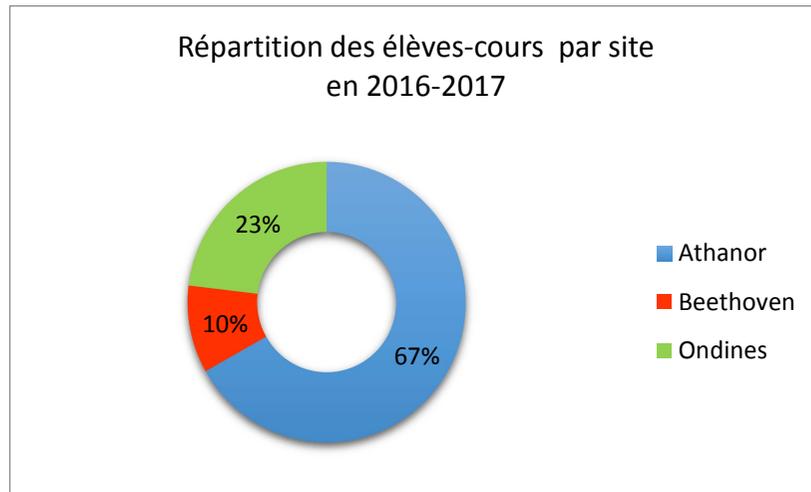
Cette ouverture à de nouveaux publics venant de toute la presqu'île a eu également une incidence sur la configuration des effectifs par âge.

Des moins de 25 ans, prioritaires à l'inscription, viennent se substituer progressivement à leurs aînés dans certaines classes instrumentales ou vocales et supplanter les nombreux adultes présents dans les conservatoires en amont du transfert de compétence.

REPARTITION DES EFFECTIFS 2016-2017 PAR AGES ET SEXES



Conséquence de ce nouvel afflux d'élèves, le site du conservatoire se trouvant dans le centre Athanor à Guérande, accueille à lui seul près de 70% des cours prodigués dans l'établissement et est, depuis trois ans, totalement saturé.



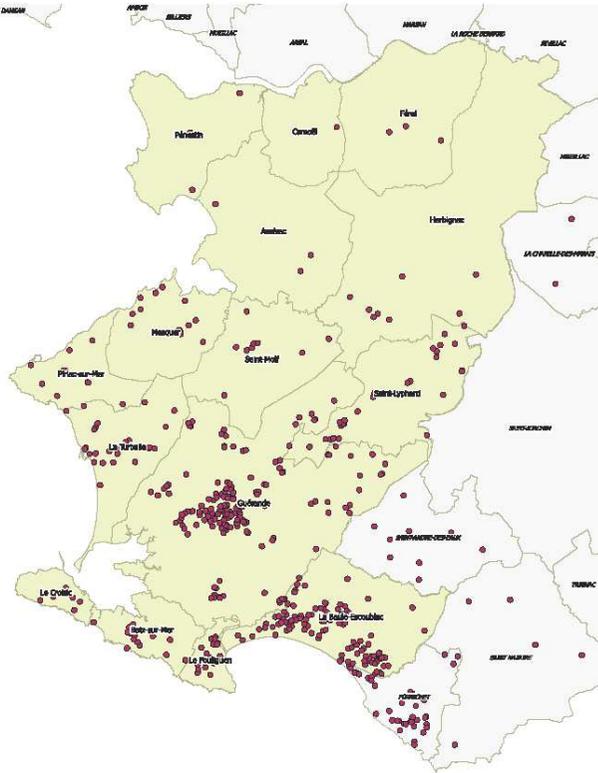
Le rayonnement

Une cartographie des usagers fréquentant l'établissement en 2016-2017 permet de matérialiser la sphère de rayonnement de l'établissement et de prendre en compte les valeurs relatives du nombre d'inscrits au prorata du nombre d'habitants des Communes membres de Cap Atlantique.

Ces cartes sont établies à partir des adresses enregistrées dans les dossiers des élèves. Les localisations sont volontairement imprécises afin de garantir la protection des données personnelles.



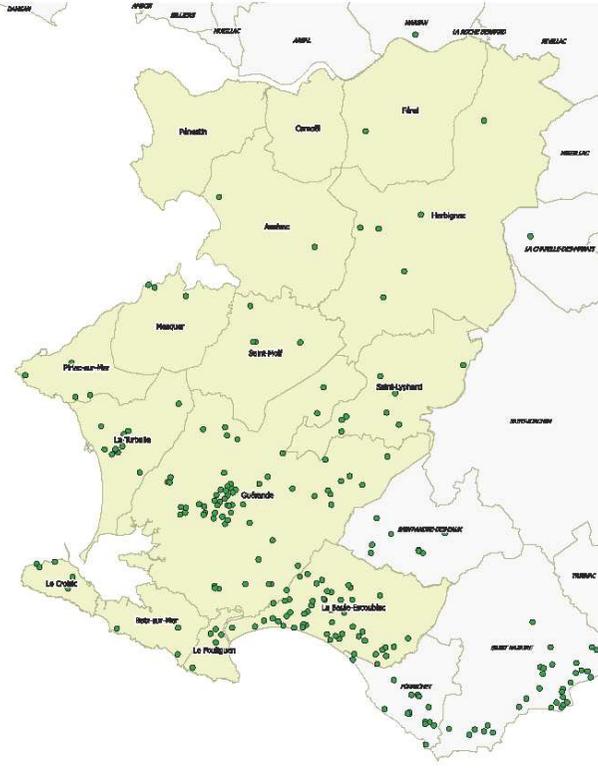
Enfants inscrits au conservatoire



Sources : BD TOPO © 2011 IGN, INSEE - Population
Réalisation : Cap Atlantique - DSIC - Pôle SIG & Observatoire - avril 2017



Adultes inscrits au conservatoire

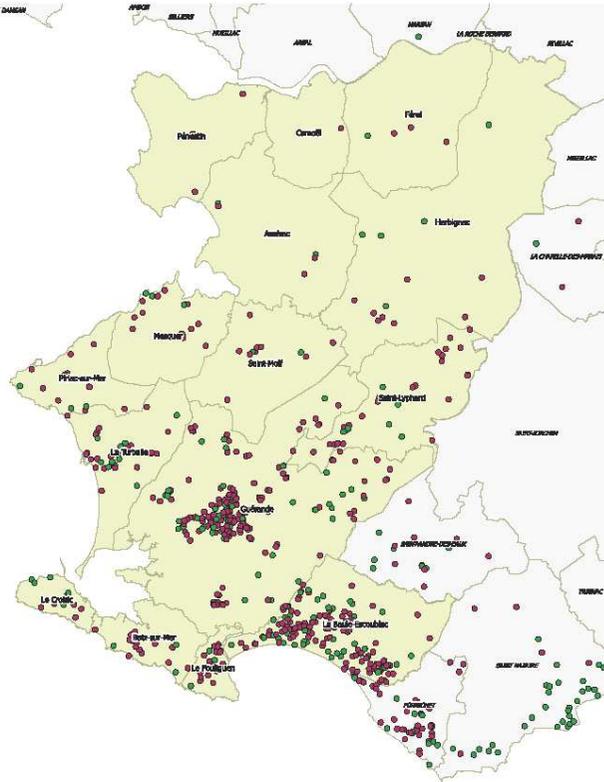


Sources : BD TOPO © 2011 IGN, INSEE - Population
Réalisation : Cap Atlantique - DSIC - Pôle SIG & Observatoire - avril 2017





Elèves du conservatoire

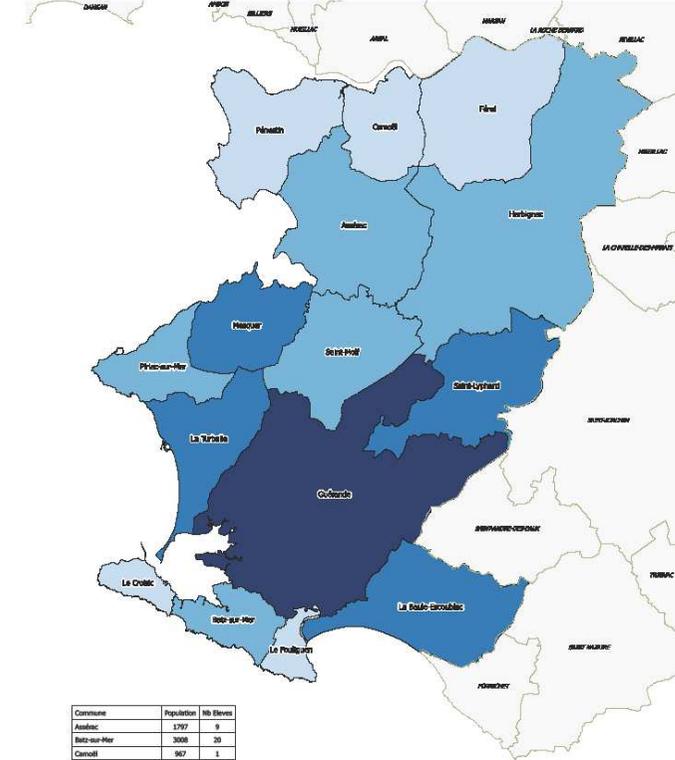


Légende
 ● Adultes
 ● Enfants

Sources : BD TOPO © 2011 IGN, INSEE - Population
 Réalisation : Cap Atlantique - DSIC - Pôle SIG & Observatoire - avril 2017



Pourcentage d'élèves du conservatoire par rapport à la population de la commune



Commune	Population	Nb Elèves
Atalac	1787	9
Batz-sur-Mer	3088	20
Carnoull	967	1
Fénel	3199	5
Quétend	1588	317
Horignac	6287	36
La Boute-Escoubéac	1588	188
La Turballe	4521	37
Le Croisic	4036	17
Le Pouldu	4647	23
Mozeur	1816	24
Néaith	1790	4
Prévaux-Mer	2178	17
Saint-Lysard	4482	49
Saint-Hof	2452	15

Légende
 Pourcentage d'élèves
 > 0 - 0.5
 0.50 - 1.00
 1.00 - 1.50
 1.50 - 2.00

Sources : BD TOPO © 2011 IGN, INSEE - Population
 Réalisation : Cap Atlantique - DSIC - Pôle SIG & Observatoire - avril 2017



On peut constater :

- La proximité avec les sites d'enseignement (deux à La Baule et un à Guérande) est un facteur déterminant du niveau de fréquentation.
- Le rayonnement de l'établissement décline dans les communes situées à proximité d'un établissement d'enseignement associatif (Herbignac, Le Croisic, Le Pouliguen), *a fortiori* si ces communes sont éloignées des locaux du conservatoire.
- Les populations issues des communes historiquement porteuses d'un établissement public (La Baule et Guérande) sont naturellement les plus représentées. Ce sont également les plus conséquentes en termes de population.
- Un déséquilibre nord-sud patent.
- Rapporté au nombre d'habitants, certaines communes comme La Turballe, Mesquer et Saint-Lyphard font état d'un niveau de fréquentation du conservatoire intercommunal aujourd'hui voisin de celui de La Baule (du fait de l'évolution inverse des effectifs provenant des dites communes depuis le transfert de compétence).
- Les moins de 25 ans hors territoire viennent essentiellement de la ville de Pornichet, qui développe depuis plusieurs années une politique de soutien à l'inscription des jeunes dans les conservatoires de la région.
- Un contingent notable de plus de 25 ans hors territoire provient de la commune de Saint Nazaire du fait de la saturation du Conservatoire à Rayonnement Départemental

et de l'attractivité de l'offre de pratique en amateur proposée sur Cap Atlantique.

Soutenir une offre disciplinaire élargie

Depuis sa création, le conservatoire intercommunal ne peut honorer, à chaque rentrée, la totalité des demandes d'inscriptions. Il rejette ainsi entre 80 et 150 dossiers chaque année.

Paradoxalement, ces demandes, qui ciblent majoritairement les deux mêmes disciplines (le piano et la guitare), ne permettent pas de combler certaines classes encore légèrement « déficitaires ». Quelques-unes souffrent d'une désaffection récurrente, comme on peut le constater aujourd'hui dans nombre d'établissements similaires.

Aussi, afin de préserver l'équilibre des disciplines et une répartition cohérente des effectifs à l'échelle de l'établissement, des actions de promotion visent à soutenir ces classes, notamment dans les périodes cruciales de choix d'instruments, en l'occurrence en début et fin d'année scolaire. Au-delà de ces actions ciblées (portes ouvertes, présentations d'instruments..) qui ne peuvent en réalité réorienter que quelques choix, l'équipe s'efforce de conduire à l'année des projets valorisants, susceptibles d'élargir le champ des demandes vers des disciplines plus méconnues.

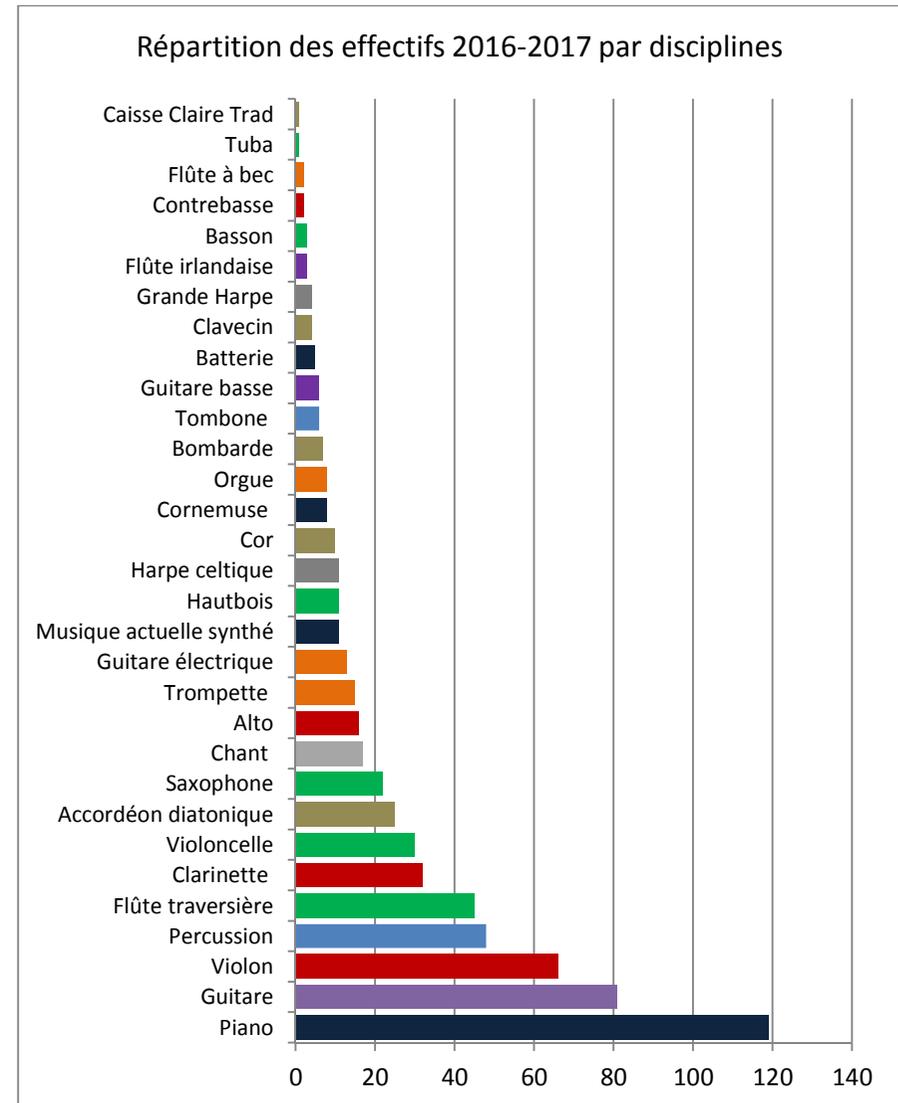
Parallèlement, les heures d'enseignement consacrées aux disciplines plébiscitées sont plafonnées afin d'éviter leur amplification, appauvrissante tant sur le plan de la diversité que du

point de vue de la possible constitution de pratiques collectives pluridisciplinaires.

Dans une certaine mesure, la forte demande d'enseignement individuel, si enrichissantes soient les disciplines concernées, peut témoigner de la recherche croissante par le public d'une pratique solitaire ou aut centrée de la musique, en porte-à-faux avec la vocation sociale et humaine d'un conservatoire, lieu de rencontres et marqueur du « vivre ensemble » sur le territoire.

Les valorisations des pratiques collectives, de la cohérence des enseignements prodigués et de la diversité des disciplines offertes relèvent en définitive d'une seule et même démarche. La pratique d'un instrument prend son sens dans la pratique collective, qui, loin d'être une simple valeur ajoutée à l'apprentissage, constitue elle-même le cœur des enseignements.

Le développement d'outils de communication, ciblés sur cet enjeu, pourrait certainement concourir à renforcer la cohérence globale de la configuration de l'établissement.



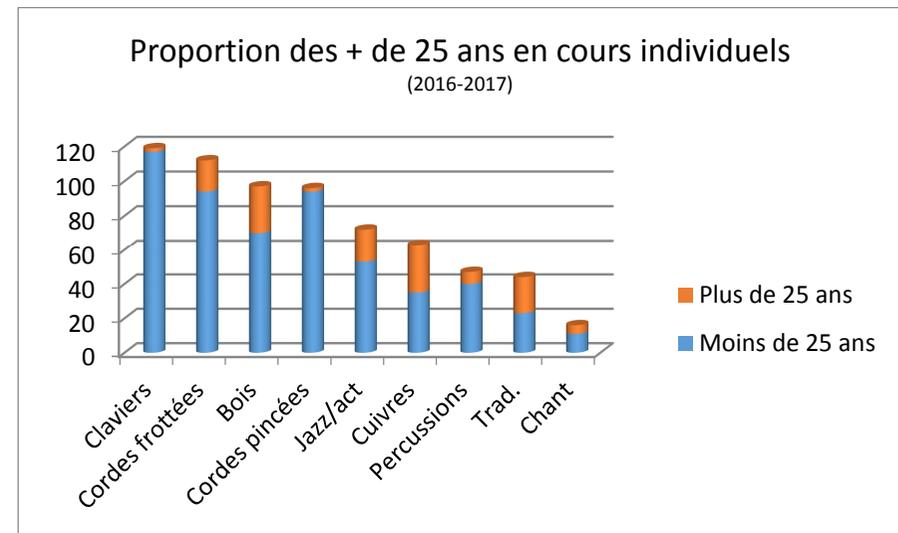
Les effectifs des pratiques collectives

Ci-après les effectifs des principales pratiques collectives proposées dans l'établissement. On notera la forte prédominance des pratiques collectives vocales auxquelles l'établissement accorde une attention particulière.

Pratiques collectives	2016-2017
	total
Ensemble jazz	24
Open jazz	9
Jazz vocal	14
Maîtrise d'enfants	28
Chant choral	246
Chœur Athanor	47
Ensemble vocal	35
Symphonique	21
Ensemble baroque	12
Harmonie 1	19
Harmonie 2	47
Ensemble guitares cycle I	26
Ensemble guitares cycle II	8
Ensemble guitares niv. intermédiaire	7
Ensemble clarinettes	9
Ensemble trad cycle I	12
Ensemble trad cycle II	7
Ensemble cordes	29
Ensemble de cuivres	8
Ensemble percus	13
Ensemble de flûtes	9
Ensemble violoncelles	14
Ensemble bassons	2
Total	646

Redéfinir la place des adultes

Si les adultes (+ de 25 ans) contribuent à animer la vie musicale, à maintenir certaines classes en manque d'effectifs et à alléger, par leurs disponibilités sur le temps scolaire, les tensions qui pèsent sur la constitution des emplois du temps, la priorité de principe accordée aux enfants fragilise leurs possibilités de parcours au sein de l'établissement.



Ainsi, il n'est pas rare de ne pouvoir accueillir qu'une ou deux années seulement, des adultes débutants ayant obtenu une place au gré des aléas de demandes d'inscriptions. Or, en dessous d'une durée minimale de formation, indispensable pour envisager une

pratique en autonomie, c'est la cohérence même du temps consacré à cet enseignement qui est remise en question.

Dans le même temps, nombre d'adultes réinscrits de façon récurrente dans des activités qui leur sont spécifiquement dédiées,aturent les effectifs de ces cours et en interdisent tout renouvellement, faute d'une limitation de durée. C'est le cas, par exemple, pour les ateliers instrumentaux de soutien à la pratique en amateur ou encore pour certaines pratiques collectives, largement plébiscitées.

Afin de remédier à ces deux phénomènes, apparemment contradictoires mais en réalité fruits de la même demande massive des adultes, et sans remettre fondamentalement en cause le principe de la priorité accordée aux jeunes, il a été décidé :

- De garantir la place d'un adulte inscrit dans le cursus complet aux mêmes conditions que pour les jeunes (mêmes exigences de formation, nombres de disciplines et évaluations, même nombre d'années par cycle... Peu d'adultes sont, en général, disposés à se plier à ces exigences).
- D'octroyer aux adultes une bulle de trois ans pour toute inscription en dehors du cursus complet

Cette bulle a vocation:

- À garantir au minimum trois années consécutives de formation (contrat de 3 ans).

- À l'échéance des trois ans, à systématiquement remettre en question la place accordée pour permettre, le cas échéant, un renouvellement des effectifs. L'adulte concerné peut alors formuler une nouvelle demande d'inscription (et non de réinscription) et bénéficier d'une nouvelle bulle de trois ans si la place libérée n'a pas fait l'objet d'une demande.

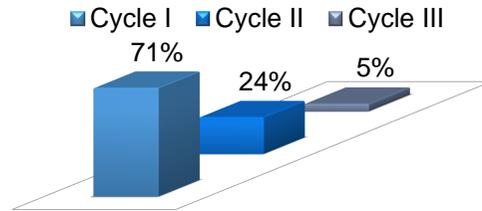
Ces dispositions viendront s'ajouter au règlement des études, lui-même en construction.

La nécessité de rééquilibrer les cycles

Indépendamment des élèves d'éveil, de parcours libres ou de pratique en amateur seule, les élèves inscrits en orientation et dans les trois cycles de formation représentent la majorité des effectifs de l'établissement (les élèves de cycle III suivent toutefois un cursus non formalisé).

Cependant, la forte dégressivité du nombre d'inscrits sur les trois cycles témoigne d'une érosion difficile à contrôler.

Répartition des effectifs par cycles



Dans tous les cas, afin de juguler cette érosion, ce constat engage l'équipe à réinterroger les approches pédagogiques, à conduire des projets innovants et motivants, à approfondir les termes de l'évaluation et à veiller à une bonne communication avec les élèves et leurs familles autour des enjeux de formation.

Plusieurs paramètres sont susceptibles d'expliquer ce phénomène :

- Les évaluations pourraient encore jouer un rôle sélectif non approprié.
- L'offre du conservatoire ne serait pas assez motivante au regard d'un public d'adolescents toujours difficile à capter.
- L'exigence que signifie un second cycle, notamment en termes de présence, pourrait représenter un frein à l'engagement des élèves.
- La poursuite d'études supérieures (à considérer pour le CIII) impose nécessairement de quitter la presqu'île et rend complexe la fréquentation de l'établissement.

LES MOYENS ET RESSOURCES

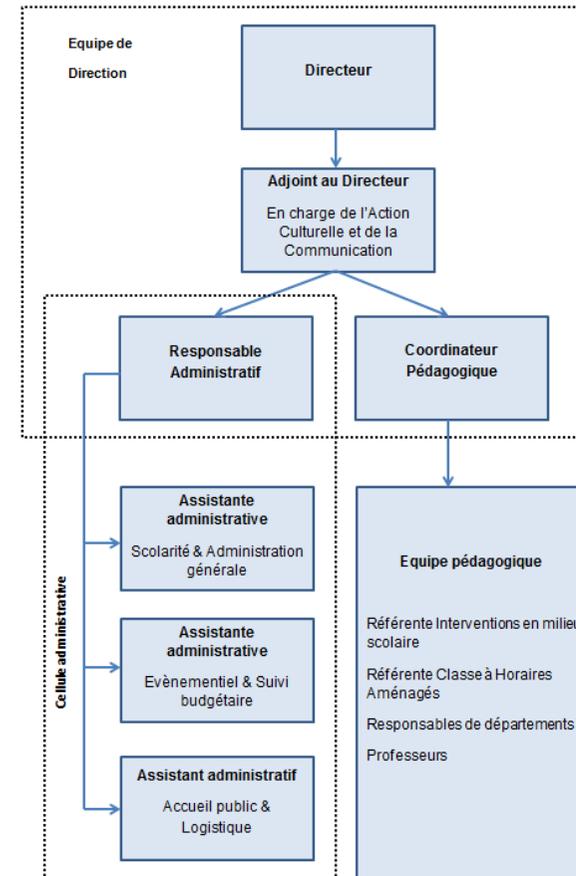
I.5.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Le conservatoire compte 50 agents :

- 1 directeur
- 1 adjoint au directeur
- 1 coordinateur pédagogique
- 1 responsable administratif
- 3 agents administratifs
- 43 professeurs

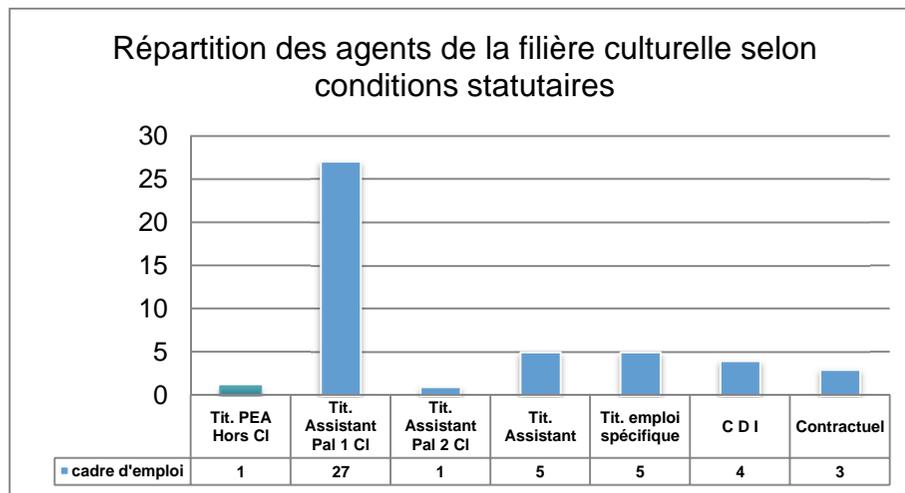
Rattaché à la Direction du développement, le directeur du conservatoire est également responsable du service de l'Enseignement Musical de Cap Atlantique. Ce double statut est un facteur de cohérence dans la mesure où il permet une meilleure coordination du pilotage des différentes structures publiques et associatives du territoire.

Organigramme



L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 45 enseignants (43 professeurs et deux membres de l'équipe de direction) dont 33 sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale, 5 titulaires d'un emploi spécifique et mis à disposition par la ville de La Baule-Escoublac et 7 sous contrats. Le nombre total d'heures hebdomadaires d'enseignement (ou d'accompagnement des pratiques en amateur) s'élève à 624 heures, soit 31.2 ETP.



En parallèle de ce temps de face à face pédagogique et en dehors du temps de préparation des cours, les professeurs sont mobilisés

pour assurer le suivi des projets, des auditions d'élèves et des évaluations. La concertation et la recherche d'innovation tenant une place essentielle dans la vie de l'établissement, ils sont également sollicités pour participer à la réflexion pédagogique au sein des différentes instances existantes.

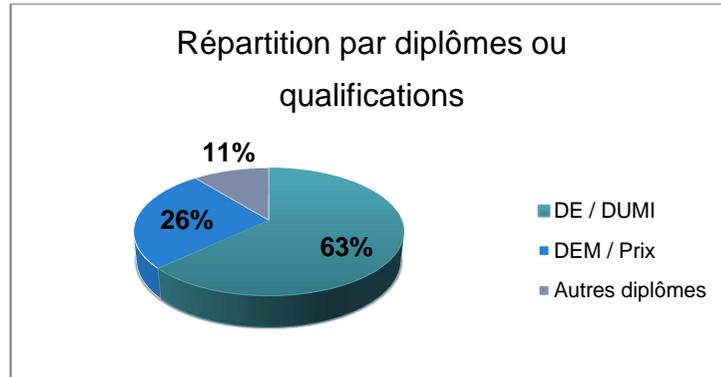
D'autre part, parce que sa double identité d'artiste et d'enseignant est indissociable, chaque professeur du conservatoire contribue par son activité artistique personnelle à l'enrichissement des enseignements et du projet pédagogique de l'établissement.

Une attention particulière est accordée à la formation continue de manière à actualiser les compétences et à accompagner les mutations professionnelles en cours.

Prenant en compte les besoins spécifiques du conservatoire, le plan de formation triennal 2015-2017 de Cap Atlantique identifie plusieurs axes prioritaires :

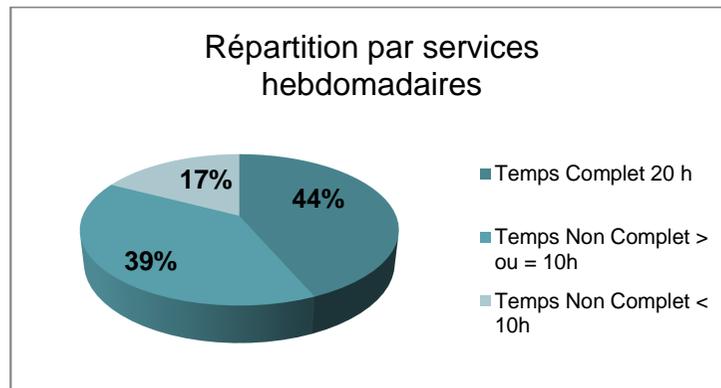
- Musique et handicap
- Musiques actuelles
- Musique et nouvelles technologies

Le plan 2018-2020 de son côté intégrera et planifiera les formations nécessaires à la conduite du projet d'établissement.



À noter que parmi les enseignants à temps non complet sur le conservatoire intercommunal, neuf professeurs sont en réalité titulaires de la Fonction Publique Territoriale à temps complet du fait d'un cumul d'emplois publics. Ils partagent ainsi leurs activités professionnelles entre Cap Atlantique et d'autres collectivités de la région (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Redon, Saint-Brévin, Paimboeuf, Saint-Sébastien-sur-Loire).

Pour tous les agents, a fortiori lorsque que Cap Atlantique est identifié comme employeur principal, un contrôle du respect des règles en matière de cumul d'emploi est effectué chaque année.



L'équipe administrative

Elle est composée de quatre agents à temps complet :

- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Une adjointe administrative principale de 2^{ème} classe
- Deux adjoints administratifs

Sous l'autorité du responsable administratif, les missions sont distribuées selon trois pôles d'activités :

- L'administration générale et la scolarité
- L'évènementiel et le suivi budgétaire
- L'accueil public et la logistique

Afin de répondre aux flux spécifiques d'un établissement d'enseignement artistique, le temps de travail des agents administratifs a été annualisé en 2015.

Regroupés depuis la rentrée 2016, les agents se consacrent au travail en équipe sur un seul site, puis aux heures d'accueil public, se répartissent pour assurer une interface avec le public et l'équipe pédagogique.

I.5.2. LES DONNEES BUDGETAIRES

Avec un coût complet de 2 264 000 €, les dépenses consacrées à l'enseignement musical en 2015 sont au 7^{ème} rang des dépenses réalisées par domaines d'actions stratégiques par la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique.

Le budget du conservatoire intercommunal se confond avec celui du service de l'enseignement musical, déduction faite du soutien financier accordé aux associations d'enseignement musical partenaires du territoire.

Coût complet brut* 2015 enseignement musical	2 264 000 €
Soutien aux associations d'enseignement musical	50 750 €
Coût complet brut 2015 conservatoire intercommunal	2 213 250 €
Ressources humaines	1 682 000 €
Autres charges de fonctionnement	277 250 €
Charges de structure	254 000 €

*hors déduction des recettes

Recettes 2015	217 000 €
Subvention du Conseil Départemental	60 000 €
Droits d'inscriptions	157 000 €

Base nombre d'élèves 2015	945
Coût moyen annuel par élève	2 342 €
Taux de couverture par les usagers en % (droits d'inscriptions/coût complet)	7,09

Le coût moyen annuel par élève correspond ici à un indicateur global. Il rapporte sans distinction l'ensemble des moyens dispensés au prorata du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement. Il inclut ainsi arbitrairement le coût des interventions en milieu scolaire sans le rapporter au nombre d'enfants touchés.

À titre indicatif, selon l'Association des villes de France, le coût de revient moyen annuel d'un élève en conservatoire était de 2073 € en 2011.

Les enveloppes de fonctionnement et d'investissement du service :



Une enveloppe de 70 000 € permet d'assurer le fonctionnement de l'établissement. Sur cette dernière environ 40 000€ sont destinés au

développement d'actions culturelles et 30 000 € consacrés à la gestion matérielle.

Une enveloppe récurrente d'investissement de 20 000 € est en principe dédiée chaque année au renouvellement du parc instrumental. À noter, une enveloppe de 36 000 € répartie sur trois ans (2016 à 2018) permet actuellement à l'établissement de se doter d'outils numériques en vue d'actualiser les approches pédagogiques et artistiques, notamment dans le cadre de l'enseignement de la formation musicale.

En ce qui concerne les recettes, les droits d'inscriptions représentent environ 160 000 € par année scolaire. Le conservatoire bénéficie par convention d'un soutien forfaitaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique à hauteur de 60 000 € chaque année depuis trois ans.

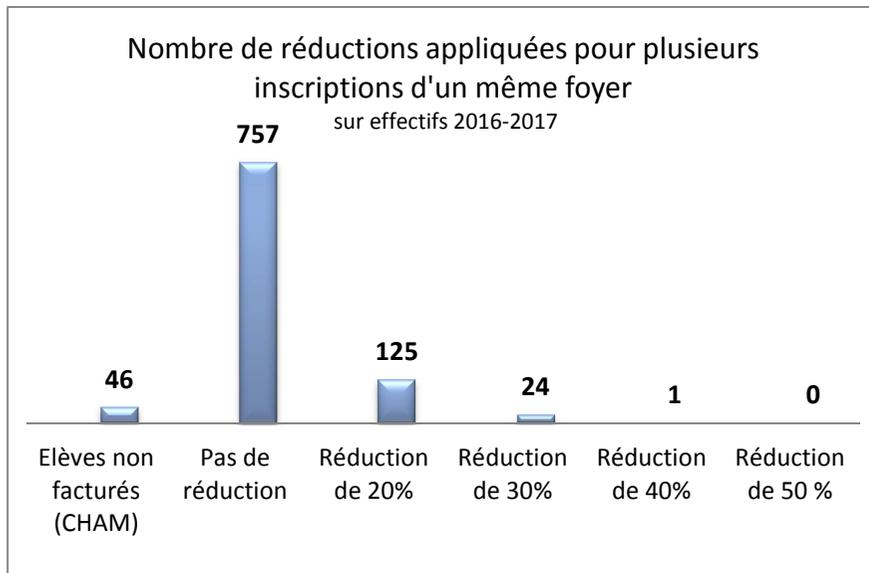
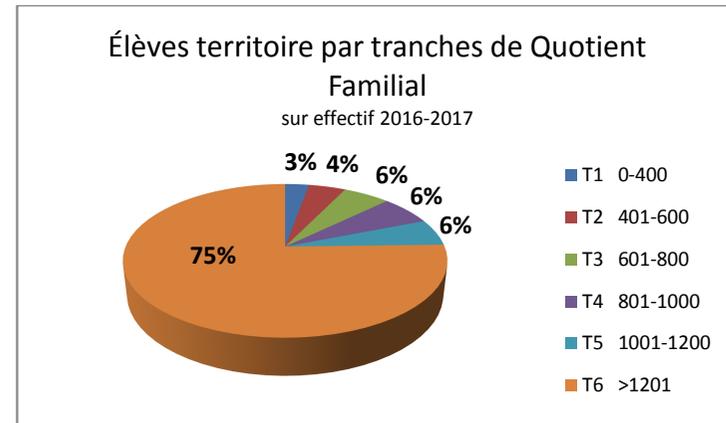
I.5.3. LA POLITIQUE TARIFAIRE

La grille tarifaire du conservatoire intercommunal décline des tarifs de base prenant en compte, par entrée pédagogique, le lieu de résidence (territoire ou hors territoire) ainsi que l'âge de l'utilisateur (moins de 25 ans ou plus de 25 ans).

Des corrections cumulables, visant à favoriser les familles ainsi que les plus faibles revenus, sont applicables :

- Une dégressivité au nombre d'enfants inscrits d'un même foyer fiscal (de moins 20 % à moins 50 %)
- Une dégressivité selon le quotient familial (de moins 10 à moins 50 % selon les tranches / pour les élèves résidents du territoire exclusivement)

Le tarif annuel de base, hors prise en compte des avantages précités, pour un enfant inscrit dans le cursus s'élève en 2016-2017 à 225 €.



I.5.4. LES MOYENS TECHNIQUES

Le parc instrumental

Le conservatoire est doté d'un parc instrumental conséquent mais quelque peu vieillissant. Près de la moitié des instruments ont aujourd'hui près de 20 ans.

Bon nombre de ces instruments sont disponibles au prêt. Ces prêts durent en principe un an. Ils sont gratuits et accordés prioritairement aux nouveaux élèves sur présentation d'une attestation d'assurance.

Parc instrumental	Instruments	Dont disponibles au prêt
Pianos	22 <i>(8 à queue et 14 droits) dont un Steinway « D »</i>	
Pianos électriques	4	
Clavecin	1	
Cordes frottées	88	81
Cordes pincées (guitares)	32	29
Percussions	130	14
Vents	163	126
Instruments traditionnels	58	49
Petit matériel éveil ou IMS	160	
Instruments en location	1 <i>orgue à tuyaux</i> 1 <i>grande harpe</i>	

En complément, l'établissement dispose également de divers matériels d'enregistrement et de sonorisation.

Les ressources informatiques

Depuis plus de trois ans, le conservatoire bénéficie de l'expertise de la Direction des systèmes d'information communautaire pour concevoir et mettre en œuvre un environnement logiciel adapté à ses besoins.

L'établissement profite principalement des fonctionnalités de deux outils :

- Le logiciel métier

Il a été expressément configuré pour répondre aux besoins identifiés dans la gestion administrative. Il est composé d'un intranet et de deux extranets, le premier à disposition de l'équipe pédagogique, le second destiné aux élèves et à leurs familles. Cette configuration vise à simplifier la communication avec les usagers. Elle facilite également le travail de saisie et le suivi réalisés par les agents administratifs. Point fort du dispositif, un dossier de l'élève, construit sur mesure, vient progressivement compléter ces fonctionnalités.

- L'intranet/extranet de Cap Atlantique

Il se présente sous la forme d'espaces collaboratifs accessibles à l'ensemble du personnel de la Communauté d'Agglomération, aux enseignants et à l'administration du conservatoire ainsi qu'à certains partenaires du conservatoire. Il permet un partage de documents, le suivi des réunions et la gestion interactive de différents dossiers.

I.5.5. LES PROBLEMATIQUES DE LOCAUX

Les mises à disposition

Avec le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2014, les locaux du conservatoire ont été mis à disposition de Cap Atlantique par conventions avec les communes de La Baule-Escoublac et Guérande, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il existe trois sites d'enseignement ouverts au public, hors vacances scolaires, selon une amplitude globale hebdomadaire de près de 70 heures :

L'espace Beethoven : près de 600 m²

Situé à La Baule dans une impasse non loin de la gare, le site accueille l'équipe administrative et de direction de l'établissement ainsi que quelques enseignements. En dehors des bureaux administratifs, l'espace, d'aspect moderne et lumineux, dispose de trois salles de cours, dont une grande salle de percussions, et d'un atrium central d'une capacité de 49 personnes. L'usage de ce dernier reste limité du fait de la forte réverbération sonore et de l'absence d'isolation phonique avec les quelques salles concomitantes.

Ce bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité.



L'espace des Ondines : un peu plus de 400 m²

Situé également à La Baule à proximité de l'espace Beethoven, ce bâtiment abritait depuis 1984 l'école municipale de musique. Il est composé de 13 salles. Sa vétusté est aujourd'hui manifeste. Les locaux vont faire l'objet de travaux de rafraîchissement afin d'améliorer leur confort jusqu'à la réalisation du nouvel équipement au Petit Séminaire.

Ce bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité.



L'espace Athanor : environ 500 m²

Il est situé à Guérande, au deuxième étage du centre Athanor où l'on trouve également une salle de spectacle et la médiathèque municipale.



On y dénombre 13 salles de cours dont une grande utilisée pour les répétitions des pratiques collectives et pour les petites manifestations du conservatoire.

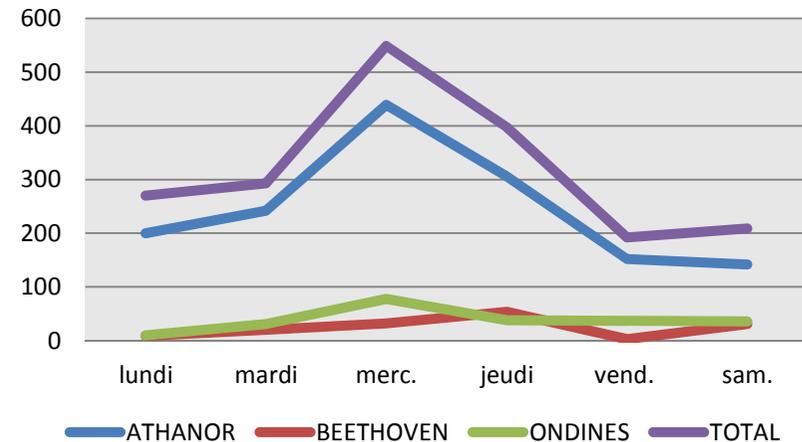
Les salles de spectacles situées dans le centre Athanor, « Anne de Bretagne » (jusqu'à 330 places) et « Perceval », font également l'objet de la convention de mise à disposition.

La demande croissante et l'afflux de nouveaux publics pèsent lourdement sur le fonctionnement de ce site. Ces locaux, conçus pour répondre aux besoins des 120 élèves que comptabilisait l'école de musique de Guérande en 1987, accueillent à ce jour près de 70 % des cours dispensés aux 950 élèves inscrits du conservatoire intercommunal.

Ces locaux sont les seuls, sur les trois sites, conformes aux normes d'accessibilité. Toutes les activités qui concernent les publics en situation de handicap sont ainsi concentrées sur Athanor.

Fréquentation par jour et site - 2016-2017

en nombre d'usagers



L'inadaptation des locaux

Toute l'équipe de l'établissement, et bien entendu l'ensemble des usagers, souffrent au quotidien de l'inadaptation des locaux au regard des activités développées dans un conservatoire de musique. Et si les motifs de cette inadaptation sont variables selon les sites, elle n'en est pas moins critique.

Ci-dessous un tableau synthétique des principales difficultés rencontrées.

Principales caractéristiques par site	Espace Athanor			Espace des Ondines			Espace Beethoven		
	Faible	Moyen	Bon	Faible	Moyen	Bon	Faible	Moyen	Bon
Vétusté			■	■					■
Accessibilité			■	■			■		
Acoustique		■			■		■		
Confinement (éclairage, aération)		■				■			■
Volumes salles disciplines instrumentales	■				■				■
Volumes salles cours collectifs		■		■			■		
Volumes salles pratiques collectives	■			■				■	
Nombre de salles		■				■	■		
Salles de diffusion			■	■				■	
Adéquation avec la fréquentation	■					■			■
Espace d'attente		■			■			■	
Stationnement			■		■		■		

L'exiguïté

Avec une moyenne 13.67 m² (hors salles de percussions nécessairement plus vastes, du fait du parc instrumental conséquent de cette discipline), les salles destinées à l'enseignement instrumental ou vocal sont le plus souvent trop exiguës pour permettre l'organisation de cours collectifs ou le développement d'une pédagogie de groupe. En toute logique, cette situation s'aggrave encore quand il s'agit d'instruments volumineux.

Les salles de Formation Musicale, de leur côté, sont en nombre insuffisant et trop petites. Elles ne peuvent recevoir qu'un nombre réduit d'élèves. Une démultiplication des cours est impérative.

L'absence de salle de répétition ou de diffusion en mesure d'accueillir plus de 49 personnes dans les locaux propres à l'établissement n'est pas sans poser des problèmes notoires. Avec près de 80 ensembles et une distribution des activités sur trois sites, la constitution de l'emploi du temps des pratiques collectives est soumise à des contraintes matérielles extrêmement fortes.

Les mises à disposition des salles de diffusion du centre Athanor ne permettent de répondre que trop faiblement aux besoins du conservatoire. Cette possibilité est limitée à 25 événements par an et la planification des manifestations s'avère de plus en plus problématique du fait de la saturation de cet équipement.

salles/activités en 2016-2017		capacités max en nb de pers.	surfaces en m ²	surfaces mini requises en m ²	total élèves/semaine	moyenne élèves/jour
ATHANOR		138	338,00	570	1481	246,83
BESS	F.M.	19	32,40	40	248	41,33
PORGY	F.M.	19	35,70	40	212	35,33
DEBUSSY	Audito	49	91,50	120	450	75,00
EURYDICE	Inst	3	10,60	20	37	6,17
JULIETTE	Inst	3	10,60	20	29	4,83
KEITH JARETT	Inst	7	19,10	40	74	12,33
MAITRES CHANTEURS	Inst	9	20,00	40	61	10,17
MORGANE	Percu	11	52,30	150	74	12,33
OREILLE EN COIN	Inst	4	17,70	20	46	7,67
ORPHÉE	Inst	3	10,60	20	43	7,17
ROMÉO	Inst	3	10,60	20	55	9,17
TRISTAN	Inst	4	13,50	20	36	6,00
YSEULT	Inst	4	13,40	20	30	5,00
FOLIE	à dispo				60	10,00
MEDIATHEQUE	à dispo				17	2,83
BUREAU	Suppl.				9	1,50
BEETHOVEN		80	189,34	330	210	35,00
FM ADULTES	F.M.	10	25,15	40	61	10,17
ATRIUM	P.C.	49	93,14	120	85	14,17
OZI	Inst	6	20,20	20	23	3,83
XENAKIS	Percu	15	76,00	150	41	6,83
ONDINES		94	114,81	400	524	87,33
AREZZO	F.M.	19	24,14	40	95	15,83
HAYDN	P.C.	31	49,11	120	157	26,17
MESSIAEN	P.C./Inst	10	19,30	40	42	7,00
ANDRÉ	Inst	3	9,99	20	5	0,83
BACH	Inst	4	15,07	20	32	5,33
BARTOK	Inst	3	9,44	20	38	6,33
BELLINI	Inst	3	9,31	20	30	5,00
CHOPIN	Inst	3	7,94	20	20	3,33
DE FALLA	Inst	4	12,94	20	29	4,83
MENUHIN	Inst	3	13,43	20	22	3,67
ROSSOLINO	Inst	3	8,15	20	7	1,17
ROSTROPOVITCH	Inst	4	14,07	20	33	5,50
STRAVINSKY	Inst	4	14,47	20	14	2,33
Totaux		312	642,15	1300	2215	369,17

Les impacts

Ces contraintes ont des impacts significatifs sur le fonctionnement de l'établissement.

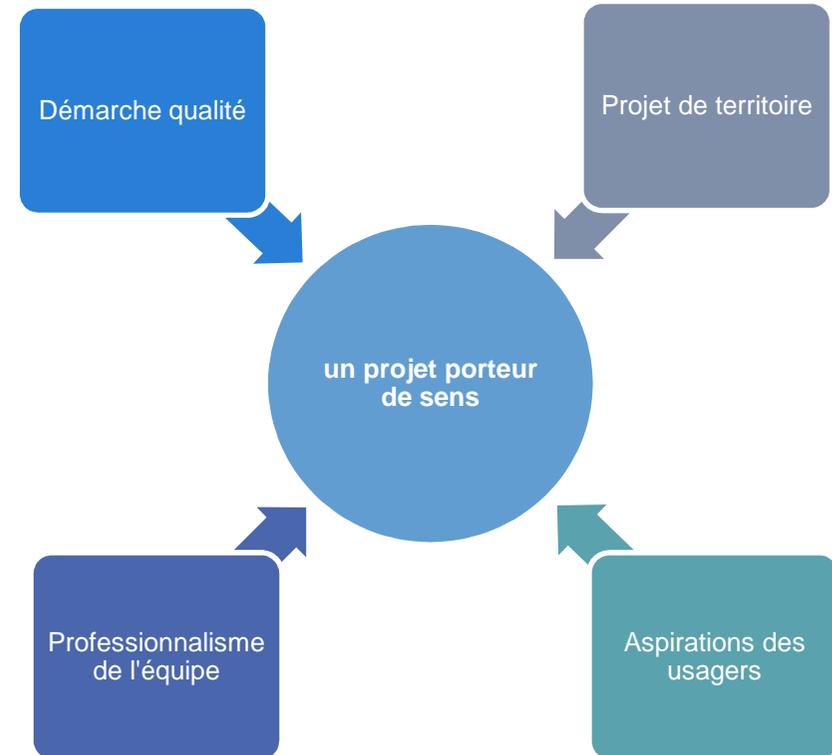
On relève principalement :

- Une dispersion des enseignants sur les sites qui ne favorise pas la communication interne, l'esprit d'équipe et le décloisonnement des pratiques
- Une complexification outrancière de l'organisation des emplois du temps assortie de manutentions fréquentes, et parfois lourdes, de matériels et instruments d'une salle à l'autre
- Une limitation drastique des effectifs des cours collectifs et des ensembles
- L'impossibilité caractérisée de développer une pédagogie de groupe pour l'enseignement instrumental
- La démultiplication d'évènements de petits et moyens formats pour assurer la nécessaire restitution des travaux d'élèves
- Le défaut volontaire de promotion de certains concerts pour éviter un afflux de public et ainsi être en mesure de garantir les normes de sécurité
- Les restrictions de prêts de salles aux musiciens du territoire

ENJEUX ET FONDEMENTS DU PROJET

Invariablement, un Conservatoire intercommunal, pour être pris en compte comme un véritable acteur local, doit effectuer une synthèse satisfaisante des différentes attentes en présence de façon à inscrire son action de manière cohérente et durable sur le territoire.

Application locale et déclinaison temporelle de cette exigence, le projet d'établissement, fruit de l'intelligence collective, vise à étayer pour cinq ans une réponse dynamique et équilibrée à cet échange.



TROIS ENJEUX MAJEURS

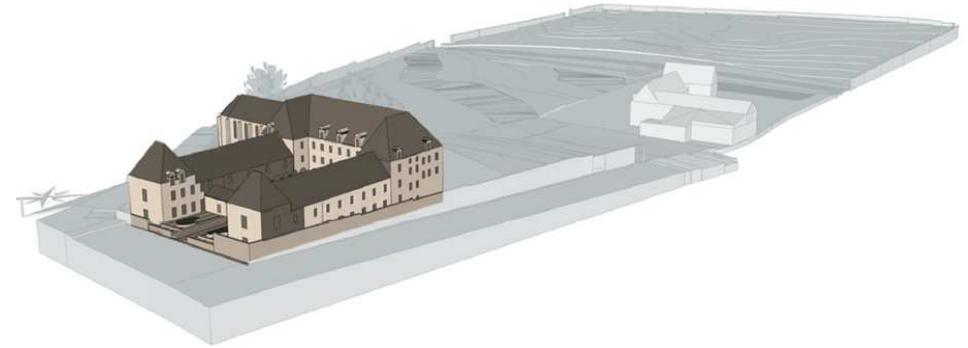
II.1.1. LE PROJET DE RECONVERSION DU PETIT SEMINAIRE

Un projet d'envergure communautaire

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 octobre 2016, Cap Atlantique a acquis l'ensemble immobilier dit du Petit Séminaire, situé à l'entrée principale de la cité médiévale de Guérande, en vue d'en faire, à l'horizon 2022, un lieu à rayonnement culturel du territoire.

Cet ensemble, inscrit aux titres des monuments historiques, est composé d'un couvent, d'un parc (environ 6 ha.) et d'un mur d'enceinte. Le bâtiment, ancien couvent des Ursulines, est constitué d'un grand corps, achevé en 1704 et de deux ailes en retour, joutées par une chapelle, datant du XIX^e siècle.

Ce projet a pour objectif une requalification du site, axée sur une vocation culturelle et touristique, vectrice d'attractivité et de développement pour l'ensemble du territoire.



Un lieu culturel pluridisciplinaire

Avec le conservatoire, premier élément programmatique identifié de ce projet ambitieux, et les possibles activités complémentaires sur le site, le foisonnement des activités et la diversité des acteurs potentiels feraient du Petit Séminaire un lieu vivant et ouvert sur le territoire.

Une première phase opérationnelle permettrait d'envisager la rénovation et l'aménagement des trois quarts du couvent dans lesquels environ 1700 m² (surface utile) pourraient être ainsi consacrés au conservatoire intercommunal.

Le coût total de l'opération est évalué à près de 19,5 M€ TTC.

Une perspective de locaux adaptés

Le nouvel équipement, tel qu'il est envisagé, offre des perspectives de locaux réellement adaptés à la diversité des missions du conservatoire. Outre les questions relatives à l'accessibilité, on retient notamment :

- Le regroupement des personnels pédagogiques et administratifs sur un site unique.
- Une vaste salle de diffusion déployée dans les combles, valorisant une magnifique charpente classée monument historique et invitant les publics à investir le cœur du bâtiment (1^{ère} phase).
- Des salles d'enseignement, de pratiques collectives et de répétition aux volumes et fonctionnalités appropriés.

L'équipe du conservatoire doit pouvoir apporter son expertise et contribuer au cahier des charges dudit équipement, en veillant à une adéquation fonctionnelle avec la configuration du site.

II.1.2. LE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE ET LE PROJET DE TERRITOIRE

Le transfert de la compétence enseignement musical en date du 1^{er} janvier 2014 à la Communauté d'agglomération et la fusion des

conservatoires de Guérande et de La Baule-Escoublac, a permis au nouveau conservatoire intercommunal de bénéficier du classement en catégorie « Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC), délivré par arrêté ministériel en date du 28 septembre 2010 à l'école de musique de Guérande et ce pour une durée de 7 ans.

Avec l'arrivée à échéance de ce classement en septembre prochain, il convient de solliciter auprès de l'État un renouvellement et un changement de catégorie de classement de l'établissement en adéquation avec sa nouvelle aire de rayonnement, c'est-à-dire dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Intercommunal (CRI).

Au-delà du label de qualité et de la valeur intrinsèque des éléments pris en compte (la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale...), un classement du conservatoire par l'État participerait de manière évidente au projet de territoire.

Un conservatoire classé à Rayonnement Intercommunal figurerait même indéniablement parmi les services de haut niveau ambitionnés par Cap Atlantique et les Communes membres dans la stratégie communautaire. Il s'inscrirait également en adéquation avec l'ambition exprimée dans la perspective du projet de réhabilitation du Petit Séminaire.

Une contribution à l'attractivité du territoire

Une étude publiée en janvier 2014, et réalisée conjointement par les Inspections Générales des Finances et des Affaires Culturelles sur l'apport de la culture à l'économie en France, fait ressortir le poids significatif du secteur culturel dans l'économie. À l'échelle nationale, elle évalue en 2014 à 3,2 % la valeur ajoutée des activités culturelles dans le PIB.

Cette étude souligne notamment la corrélation positive entre une implantation culturelle et le développement socioéconomique d'un territoire.

S'agissant plus spécifiquement d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé, il est indéniable que son implantation et sa visibilité participent à la dynamique et à l'attractivité de son territoire de référence.

II.1.3. LE DEPLOIEMENT D'UN PROJET D'ENVERGURE INTERCOMMUNALE

Depuis le premier Janvier 2014, date du transfert de la compétence enseignement musical et la fusion des conservatoires communaux de La Baule-Escoublac et Guérande, l'aire de rayonnement du nouvel établissement doit coïncider, *a minima*, avec le territoire de Cap Atlantique. L'envergure intercommunale du nouvel établissement viendra du dépassement de la simple fusion des

conservatoires communaux et de l'aptitude à rayonner à l'échelle des quinze communes membres.

Le projet doit donc viser à une reconfiguration de l'ensemble des missions et des actions portées actuellement par le conservatoire, pour les dimensionner à l'échelle du territoire intercommunal. De ce fait, il doit notamment contextualiser la fonction du futur équipement au Petit Séminaire en le positionnant dans la stratégie en matière d'enseignement musical, voire culturelle, de Cap Atlantique.

Le projet doit également prendre en compte le « changement de paradigme en cours » à propos des missions des établissements publics d'enseignement artistique spécialisé. À savoir combiner la pérennisation d'un enseignement de qualité avec une « formation des citoyens par l'art et à l'art ».

Il doit ainsi réaffirmer « le rôle d'acteur culturel à part entière [*du conservatoire*] sur le territoire au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial ». (Cf. Cahier des Charges : Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires - Ministère de la culture et de la communication - février 2016)

FONDEMENTS

II.2.1. L'ACTION CULTURELLE, PREMIER VECTEUR DE LA TERRITORIALISATION DU CONSERVATOIRE

L'action culturelle est potentiellement et naturellement le premier vecteur de cet ancrage territorial du conservatoire à l'échelle intercommunale.

Elle est indissociable de l'enseignement. Elle permet de donner du sens au développement d'une pédagogie de projets, elle-même à la croisée de la pratique et de l'apprentissage, et de la conjuguer avec les approches fondamentales que sont la transmission du patrimoine et la découverte des démarches de création.

Par le déploiement d'actions locales, spécifiques et plurielles, elle offre l'opportunité d'ouvrir l'établissement sur son territoire. Elle favorise la rencontre de nouveaux publics avec la musique et place, dans cette démarche, les usagers du conservatoire au rang d'ambassadeurs privilégiés.

Si en apportant une réponse adaptée aux besoins devenus critiques de l'établissement, le projet du Petit Séminaire a une vocation structurante pour le territoire, l'action culturelle, de par sa visibilité et la cohérence qu'elle apporte, permet d'éviter toute confusion entre l'équipement et le conservatoire.

Elle combine notion d'équipement et maillage du territoire dans une même dynamique de projet centrifuge.

Alors le conservatoire ne devra plus se considérer, au XXI^e siècle, comme un « lieu » unique, identifié avant tout par son unicité et sa propension à tout « compacter » dans une action unidimensionnelle. Il devra être pris comme un projet global, diversifié dans ses méthodes et ses modes d'intervention, réparti sur des lieux différents, à la fois proche de la population et de ses préoccupations et éclairer de chemins à défricher, en même temps aventurier et guide. Ainsi le conservatoire s'identifiera de moins en moins à des « murs », mais à des « actions ».

Eric Sprogis « Enseignement de la musique et action culturelle »

II.2.2. LE RAYONNEMENT

Si le conservatoire est un acteur privilégié du territoire, il a cependant vocation à conduire ses missions en s'appuyant sur de multiples partenaires.

En effet, aussi performante soit-elle, toute action menée isolément du contexte local, ne peut être qu'artificielle. Hors sol. C'est au contraire par la construction de synergies, voire de symbioses, avec les différents acteurs du territoire qui œuvrent dans les domaines culturels, éducatifs, sociaux etc... que le conservatoire pourra pleinement exercer son rôle.

En effet, comment imaginer s'attacher à enseigner la musique sans travailler conjointement avec les lieux de diffusion, les associations de pratique en amateur ou les établissements scolaires du territoire, etc...?

Plus généralement, comment enseigner la musique sans s'intéresser à la réalité vivante de cette dernière dans le contexte local ?

C'est pour répondre à cette exigence de cohérence que le conservatoire tisse de nombreux partenariats, et, selon sa fonction de « lieu ressources » définie par le Ministère de la Culture et de la Communication dans *la Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)*, qu'il a également vocation à œuvrer comme un catalyseur, à favoriser le développement de la vie musicale sur le territoire.

Aujourd'hui, du fait du transfert de compétence et de la nouvelle aire de rayonnement de l'établissement, le conservatoire, pour prendre la mesure de sa dimension intercommunale doit pouvoir être identifié comme un partenaire potentiel par tous les acteurs locaux, y compris ceux historiquement plus éloignés des établissements communaux.

Or, trop souvent réduit à sa fonction de formation, qui plus est dans une vision élitiste de celle-ci, le conservatoire souffre encore d'une image déformée, tant de sa réalité pédagogique que de sa vocation d'ouverture.

Enjeu pour la population de Cap Atlantique comme dans les relations partenariales, le projet d'établissement doit donc aussi s'attacher à clarifier et actualiser l'offre multiple du conservatoire et donner une réelle visibilité à ses nouveaux contours.

PERSPECTIVES

III.1.1. DEUX POSTULATS

Au préalable, avant de détailler les orientations de ce projet, il convient de réaffirmer deux postulats.

Un maillage raisonné de l'enseignement

À l'occasion du transfert de la compétence, les élus ont pu affirmer l'ambition d'un maillage adapté de l'offre en matière d'enseignement musical.

En effet, la nécessaire équité devant l'utilisateur, l'accessibilité des enseignements ainsi que la garantie d'un développement d'une offre diversifiée imposent d'envisager, à terme, une meilleure distribution sur le territoire des cours dispensés.

Cependant cette problématique ne pourra être abordée qu'ultérieurement, vraisemblablement à l'occasion du prochain projet d'établissement, faute d'un contexte stable permettant d'estimer les besoins réels en la matière :

- Les conservatoires communaux viennent de fusionner et le nouvel établissement intercommunal voit sa fréquentation évoluer chaque année de manière substantielle, notamment en ce qui concerne les communes d'origine de ses usagers.

- Le partenariat avec les associations d'enseignement musical volontaires du territoire est encore en cours de construction. S'il doit impérativement respecter les rôles et possibilités, par nature différentes de chacune des structures et notamment entre établissements public et privés, il convient d'évaluer dans quelle mesure les associations peuvent assurer un relai de l'offre du conservatoire. Plus particulièrement dans leur capacité à toucher de nouveaux ou d'autres publics.
- Avec la réhabilitation du Petit Séminaire et l'octroi d'un nouvel équipement, le regroupement et le recentrage des activités du conservatoire, prévus pour 2022, auront un impact direct sur la fréquentation de l'établissement.

Le maillage de l'offre d'enseignement ne peut donc être envisagé que de manière progressive et raisonnée.

Une gestion optimisée

La conjoncture économique et les contraintes budgétaires qui pèsent sur Cap Atlantique imposent une gestion rigoureuse des moyens mobilisés.

Premier du genre pour le conservatoire intercommunal, ce projet représente le pallier initial de l'aventure communautaire de l'établissement. Dans la continuité du transfert de compétence et de la fusion des structures communales, il prétend déterminer un programme d'actions en adéquation avec le nouveau périmètre des

missions du conservatoire. Dans un contexte déjà tendu, il aspire davantage à une ré-interrogation de la manière d'agir qu'à une amplification de charge ou une captation de ressources.

L'optimisation de la gestion est un principe qui s'impose dans le pilotage de l'établissement au quotidien. Dans le cadre de ce projet, il revient à :

- Respecter le périmètre budgétaire déjà fixé : les moyens déjà à disposition doivent permettre d'absorber les coûts engendrés par la mise en œuvre.
- Veiller au développement d'actions mutualisées : notamment avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et les autres établissements publics de la région.

LES ORIENTATIONS

III.2.1. UNE AMBITION, DES OBJECTIFS

Outre sa vocation à usage interne, le projet d'établissement est également destiné aux partenaires et usagers du conservatoire ainsi qu'aux tutelles administratives et pédagogiques.

Au croisement des enjeux autour du nouvel équipement et de la nouvelle aire de rayonnement de l'établissement, devant la nécessité de développer l'action culturelle et les partenariats à l'échelle communautaire tout en prenant en compte le soin déjà apporté à construire une offre pédagogique ouverte et actualisée, le titre conféré au projet d'établissement doit permettre de mieux appréhender son ambition :

Projet d'établissement 2018 - 2022 :

Bâtir ensemble un conservatoire au rayonnement intercommunal, cœur de la vie musicale du territoire

Cette ambition est déclinée en deux objectifs généraux indissociables, vecteurs de l'osmose revendiquée entre conservatoire et territoire :

- **Déployer un projet pédagogique ouvert, adapté et innovant**
- **Faire du conservatoire un acteur et un catalyseur de la vie musicale du territoire**

III.2.2. LA DISTRIBUTION OPERATIONNELLE

Les deux axes définis sont distribués en objectifs opérationnels :



DEPLOYER UN PROJET PEDAGOGIQUE OUVERT, ADAPTE ET INNOVANT

III.3.1. OBJECTIF 1 : CONFORTER L'ELEVE AU CŒUR DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

Action : Repenser les outils de l'évaluation comme des outils de communication

Au cœur du dispositif pédagogique se pose la question centrale de l'évaluation. « Évaluer, c'est d'abord communiquer » soulignait Jacques Weiss.

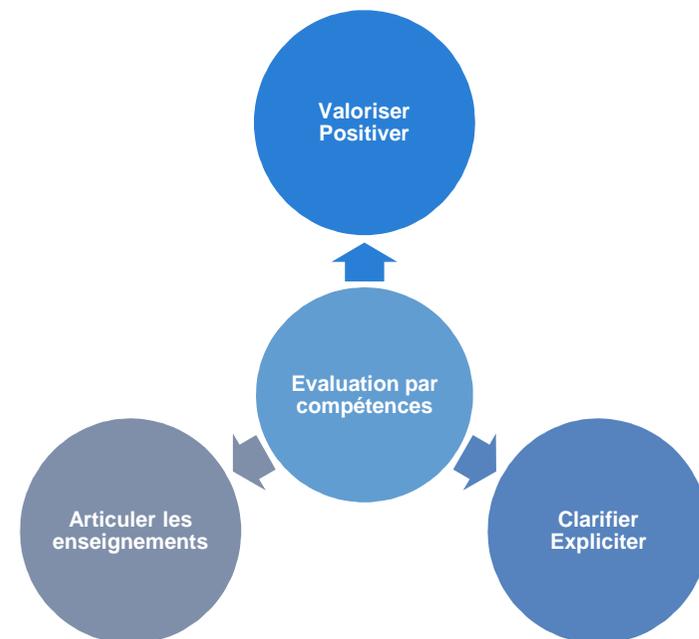
C'est la capacité à transmettre et à partager avec les élèves les valeurs qui fondent une pratique éclairée et autonome de la musique qui est interrogée.

Avec la diversification des pratiques et des motivations, en plus de clarifier les critères, les évaluations doivent refléter de manière cohérente l'articulation des enseignements (articulation entre formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives) et rendre perceptibles les enjeux de formation. De cette synergie entre les différentes disciplines d'un même cursus, rendue visible par la combinaison des compétences, dépend la cohérence de fonctionnement de l'établissement. En effet, les élèves ne s'investiront durablement que s'ils ont la possibilité de s'approprier les rouages de leur formation.

Les évaluations doivent donc être plus lisibles et s'efforcer d'explicitier l'implicite.

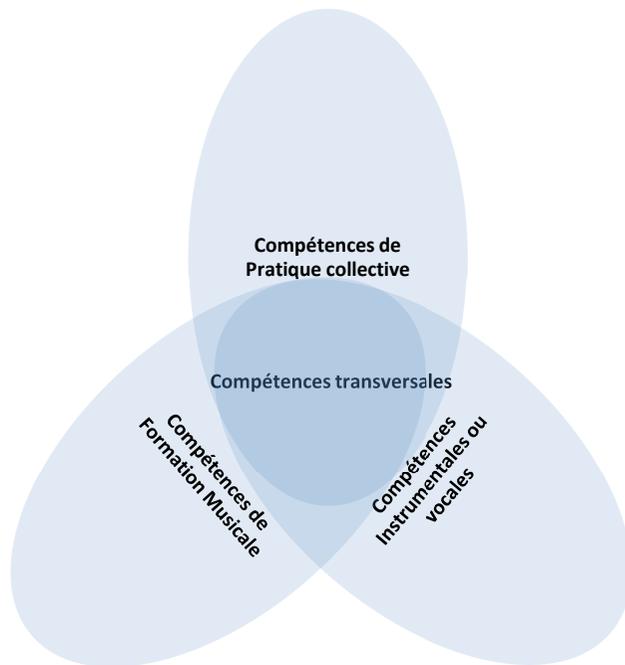
De surcroît, l'évaluation par compétences est un processus foncièrement positif, en rupture avec des habitudes critiques, plus aisées à exercer et historiquement bien ancrées dans l'enseignement de la musique.

Or une attitude constructive susceptible d'éclairer les critères de l'excellence est un précieux moteur de l'apprentissage.



Élaboration d'un socle commun de compétences

Concrètement, le premier objectif pratique dans le cadre de ce projet est d'étendre progressivement la définition de compétences à l'ensemble des disciplines, qu'elles soient du domaine de l'enseignement instrumental (ou vocal) ou encore des pratiques collectives, et ce, dans la continuité des travaux réalisés pour l'enseignement de la formation musicale depuis 3 ans.



D'ici 2022, terme de ce projet, une concertation d'équipe va être organisée de manière à définir un socle commun de compétences :

- En premier lieu (environ 2018-2020), la définition de référentiels d'acquisition sera inscrite à l'ordre du jour de la concertation par discipline et par département.
- Dans un deuxième temps (environ 2020-2022), la cohérence transversale des référentiels sera interrogée collectivement, notamment dans le cadre du conseil pédagogique.

Suivant l'avancée des travaux, des expérimentations pourront être réalisées sollicitant la participation d'élèves.

Une fois établi, le socle de compétences pourra être affiné chaque année, afin de s'adapter aux éventuelles évolutions en cours. Pour chaque élève, son suivi fera l'objet d'un partage avec les familles via l'extranet du logiciel métier de l'établissement.

Le rythme de concertation choisi peut apparaître très prudent, mais l'expérience acquise dans le cadre de la fusion des conservatoires montre la nécessité de prendre du temps. Surtout s'il s'agit de domaines touchant les valeurs qui animent les professionnels au quotidien.

III.3.2. OBJECTIF 2 : S'OUVRIRE AUX NOUVELLES PRATIQUES ET ESTHETIQUES

Action : Développer une pédagogie autour des outils numériques

À l'ère numérique, les innovations technologiques remodelent les approches de la musique. L'usage des outils numériques et audio numériques est devenu courant et fait aujourd'hui partie intégrante des habitudes, notamment chez les plus jeunes. Le smartphone, la tablette, le *streaming*, par exemple mais aussi quelques logiciels d'informatique musicale, sont ainsi devenus des outils du quotidien.

Réaffirmer la place privilégiée de la musique vivante n'interdit en rien d'intégrer ces outils numériques dans l'enseignement ou dans les activités proposées par le conservatoire, d'autant qu'ils offrent des possibilités démultipliées et permettent d'appréhender la pratique ou la pédagogie de la musique par de nouveaux prismes.

Le conservatoire intercommunal de Cap Atlantique s'efforce donc de se doter de ces nouvelles technologies et de les mettre au service d'une pédagogie potentiellement plus attractive, plus vivante, plus interactive et plus ludique.

Cette action se décompose en trois étapes.

- Se doter des outils adaptés :
Un plan numérique, validé en 2015 dans le cadre du schéma communautaire de l'enseignement musical, qui

prévoit l'acquisition de matériels informatiques sur 3 ans est cours de réalisation : Orgue sensoriel, 6 Tableaux Blancs Interactifs, Logiciels d'informatique musicale, Enregistreurs, etc...

- Se former :
Découvrir et se familiariser avec la diversité de ces outils pour développer de nouvelles approches musicales et pédagogiques, notamment pour l'enseignement de la Formation Musicale.
- Expérimenter :
Construire des projets innovants. Capitaliser et partager l'expérience en équipe. Susciter la créativité des élèves.

Action : Renforcer les musiques actuelles

Globalement les musiques actuelles regroupent le jazz, la chanson, les musiques amplifiées et les musiques traditionnelles.

Si ces disciplines existent déjà au sein du conservatoire, pour certaines de manière significative, il s'agit en l'occurrence de développer aujourd'hui ce qui relève des musiques amplifiées (pop, rock ...), aujourd'hui trop peu représentées au regard de la place qu'elles tiennent en réalité dans la société et dans la vie des usagers.

Cependant ce principe de renforcement des musiques actuelles par une intégration progressive des musiques amplifiées ne peut s'inscrire que dans un temps qui dépasse celui du projet d'établissement. Cette action revient donc à amorcer une démarche de développement et de structuration des musiques amplifiées au sein du conservatoire.

Tout au long de ce processus, une veille particulière sera accordée à leur coordination et leur décloisonnement avec les activités déjà existantes, qu'elles soient évidemment du domaine des musiques actuelles en général, mais aussi du domaine des musiques dites classiques.

En effet, on ne pourrait se contenter de construire un département au fonctionnement autonome, voire autarcique. Si intégrer les musiques amplifiées c'est renforcer les musiques actuelles, c'est aussi consolider l'ensemble des actions et enseignements menés par le conservatoire. On ne saurait établir de frontières tangibles dans la musique.

L'existant

Voici un rapide aperçu du positionnement des musiques actuelles dans l'établissement :

- Certaines sont très actives et très structurées, comme les musiques traditionnelles, très vivantes sur le territoire et bien représentées au sein du conservatoire.
- D'autres, comme la pratique du jazz et des musiques improvisées, font preuve de dynamisme et multiplient des initiatives collectives appréciables, malgré un manque d'identification et de visibilité.
- Pour finir, la chanson ou les musiques amplifiées existent bel et bien, encore que sous une forme totalement embryonnaire et selon un mode de fonctionnement isolé.

Les étapes

Les premières étapes du processus de renforcement sont identifiées :

- Organiser des formations de l'ensemble de l'équipe autour de ces questions.
- Solidifier l'existant en articulant les activités : M.A.O, Musique traditionnelle, Jazz, Chanson, Variété et pratiques d'ensembles...
- Développer de nouvelles actions ou enseignements, susceptibles de les renforcer ou de les compléter : consolider l'enseignement de la batterie, organiser des événements de diffusion ou des scènes ouvertes dédiées...
- Communiquer : rendre visible la diversité des pratiques au conservatoire.

- Travailler à l'émergence d'un cadrage pédagogique prenant en compte les spécificités et la diversité de ces musiques, et notamment la place centrale de la pratique de groupe dans les cursus de formation.

Des partenaires potentiels

Certains partenaires sont susceptibles de soutenir le conservatoire dans ce développement :

- Le « Pôle de Coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de Loire » et « Musique et Danse en Loire Atlantique » peuvent apporter leurs expertises.
- Le conservatoire à Rayonnement Départemental conduit un objectif similaire.
- Des associations d'enseignement musical partenaires du territoire, et particulièrement l'association Crescendo d'Herbignac, bénéficient d'une expérience incontestable dans ce domaine.
- Le Blockhaus, studio d'enregistrement privé de qualité professionnelle (combinant le digital et l'analogique) et situé à proximité de La Baule et de Guérande, pourrait jouer un rôle ressource.

III.3.3. OBJECTIF 3 : INSERER LE CONSERVATOIRE DANS LE PROJET DE RECONVERSION DU PETIT SEMINAIRE

Action : Anticiper nos pratiques et les besoins du territoire de demain

Un projet d'équipement ne doit pas seulement offrir une perspective de remédiation aux insuffisances des locaux, si nombreuses et si limitantes soient-elles. Il ne doit pas seulement répondre aux difficultés rencontrées actuellement. Il nous engage à anticiper les pratiques et les besoins de demain. À imaginer le conservatoire du futur, le conservatoire « idéal », autant en termes de projet artistique et pédagogique que d'équipement.

La réflexion menée depuis plusieurs mois par l'équipe a déjà permis de mettre en évidence plusieurs axes essentiels, expressions des valeurs et des préoccupations professionnelles, et aussi, du point de vue des techniciens, garants de la réussite du projet.

Décloisonner le cloître

Ces trois axes sont :

- Prendre en compte le conservatoire comme un pôle ressource mais aussi comme un lieu de vie, ouvert sur le territoire et ouvert à tous les publics
- Placer la pratique collective au centre de la pédagogie et de la configuration des locaux

- Permettre un décloisonnement des activités dans les espaces dédiés à l'établissement comme dans l'ensemble du site

Un plan de formations ad hoc

Cette ambition engage également l'équipe du conservatoire à se former, à actualiser ses compétences pour les mettre au service d'une pédagogie vivante et innovante.

Certaines formations concourent à étayer l'articulation entre projet pédagogique et projet d'équipement. Outre leurs valeurs intrinsèques, elles représentent un préalable incontournable à l'intégration des activités du conservatoire dans un nouvel équipement dans la mesure où elles anticipent le potentiel du nouveau site :

- La pédagogie de groupe
- La pédagogie des pratiques collectives
- L'accueil du public en situation de handicap
- L'accueil et l'accompagnement des pratiques en amateur
- Etc...

Action : Contribuer en amont à l'élaboration du projet de réhabilitation

L'adéquation recherchée entre le projet pédagogique et la configuration des locaux passe conjointement par une phase

indispensable de contribution des enseignants au programme technique et détaillé.

L'expertise des professeurs sur les besoins spécifiques de leur discipline et de son enseignement et de sa pratique, doit être mise à contribution afin de développer des locaux réellement adaptés aux usages.

Ainsi, bon nombre d'éléments, voire de détails qui paraissent insignifiants pour le néophyte, peuvent en réalité être primordiaux et doivent être pris en compte dans l'élaboration du projet de réhabilitation (configuration, accessibilités, superficies, volumes, acoustiques, isolations, seuils, largeurs de passage, câblages etc...).

S'appuyer sur des expériences similaires

Une analyse comparative avec des équipements similaires, réalisés récemment, peut être instructive. Des visites de bâtiments analogues permettraient de concrétiser les volumes et les idées. Des retours d'expériences détaillés donneraient la possibilité d'identifier des pièges ou de capitaliser sur quelques réussites.

FAIRE DU CONSERVATOIRE UN ACTEUR ET UN CATALYSEUR DE LA VIE MUSICALE DU TERRITOIRE

III.4.1. OBJECTIF 4 : RENFORCER LES PARTENARIATS A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Dans l'objectif d'accroître son positionnement de pôle ressources pour le territoire, l'établissement a vocation à tisser de multiples partenariats dont l'intérêt doit aller à la pratique de la musique en général, et non simplement, dans une forme de retour sur investissement, au bénéfice du seul conservatoire.

Action : Consolider les partenariats existants

Le conservatoire a vocation à conduire ses missions en s'appuyant sur de multiples partenaires. Ils sont, en pratique, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et jouent un rôle de relai dans son rayonnement.

Certains partenariats ont besoin d'être renforcés par de nouvelles actions. C'est le cas, entre autres :

- Du réseau constitué avec les trois établissements associatifs volontaires d'enseignement musical du territoire.
- Des liens tissés avec le conservatoire de Saint-Nazaire.

- Des interventions en milieu scolaire.

Le réseau des établissements publics et associatifs du territoire de Cap Atlantique

La charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001) précise : « Les établissements d'enseignement de droit privé, ont largement contribué à l'accueil du public. Ils ont été des lieux d'expérimentation dans certaines disciplines artistiques et ont souvent permis l'instauration de relations avec d'autres publics que ceux des établissements d'enseignement artistique gérés directement par les collectivités locales. (...) Définir leur rôle, en complément des missions du réseau public d'enseignement artistique et en collaboration avec lui est devenu indispensable ».

Dans cet esprit de complémentarité entre structures et première ébauche de la construction d'un réseau communautaire de l'enseignement musical, le schéma du même nom, validé en 2015, a esquissé les termes de ce partenariat à l'échelle du territoire de Cap Atlantique.

Mais indubitablement, l'approvisionnement mutuel entre les différents acteurs du secteur, l'instauration d'un dialogue constructif et l'émergence d'intérêts convergents nécessitent du temps.

Deuxième phase de la co-construction de ce réseau, le nouveau schéma communautaire de l'enseignement musical 2018 devra apporter un éclairage sur les modalités d'une articulation

approfondie entre plusieurs structures par nature différentes. L'adéquation future entre projets d'établissement témoignera des synergies dégagées et ce, au service de l'intérêt communautaire.

Un partenariat privilégié avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Fort de convergences identifiées entre les deux établissements, le conservatoire intercommunal nourrit une coopération grandissante avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) de Saint Nazaire, situé à une vingtaine de kilomètres.

De facto, plusieurs axes de travail font l'objet d'une exploration concertée plus ou moins engagée.

Sont clairement identifiés et déjà engagés :

- La mutualisation de pratiques collectives.
Organisés régulièrement, des ensembles constitués temporairement permettent de croiser les effectifs des deux établissements, de disposer de moyens plus conséquents, de construire des projets ambitieux et d'enrichir les parcours des élèves de rencontres multiples.
- La conduite de projets communs.
Quotidien des deux établissements, ces projets peuvent être déclinés dans tous les domaines de l'action culturelle.

Est abordée de manière informelle :

- Une mutualisation d'expériences et de compétences.
Différents enjeux de développement partagés par les deux établissements sont étudiés conjointement et envisagés, le cas échéant, sous l'angle de la complémentarité. Sont ainsi abordées les questions de l'ouverture aux musiques actuelles, de l'accueil des publics en situation de handicap ou encore l'articulation de certaines activités entre les deux conservatoires...

Pourraient faire l'objet de perspectives communes :

- La structuration d'un troisième cycle amateur mutualisé, en vue de la délivrance d'un certificat d'études musicales (C.E.M.) par le conservatoire de Cap Atlantique dans l'hypothèse de la prolongation d'un classement par l'État
- L'émergence d'un plan de formations commun, d'une concertation inter-établissements assortie d'une recherche coordonnée en termes d'innovations pédagogiques.

Cette synergie devrait être formalisée dans une convention entre établissements.

Les interventions en milieu scolaire

Les interventions en écoles primaires comptent parmi les missions primordiales du conservatoire. Et la refonte opérée en 2015 avec l'élargissement du périmètre des interventions à l'ensemble des communes de l'agglomération, a été le premier élément tangible de la vocation intercommunale du conservatoire.

Cette redistribution des interventions nécessite aujourd'hui un renforcement :

- Par le développement d'outils de communication visant à améliorer la visibilité des actions pédagogiques menées et à valoriser ces dernières auprès des familles.
- Par la proposition de concerts ou actions pédagogiques à destination des scolaires de manière à articuler les interventions avec l'écoute de musique vivante et la vie culturelle locale.
- Par la conduite de projets transversaux, entre le conservatoire et les écoles du territoire, offrant l'opportunité de construire des projets ambitieux et de croiser les publics et usagers des différents établissements.

La nécessaire formalisation

Pour conduire une collaboration harmonieuse, les partenariats doivent être clairs et équilibrés. Loin de toute rigueur administrative excessive, la formalisation des partenariats est déterminante pour garantir leur pertinence et leur durabilité.

Le conservatoire doit ainsi s'attacher à conventionner avec ses différents partenaires réguliers :

- Redéfinir les périmètres des partenariats déjà existants avec les conservatoires communaux en amont du transfert de compétence pour les mettre en adéquation avec la vocation intercommunale du nouveau conservatoire (Scène Athanor, Médiathèque de Guérande, Théâtre Athénor de Saint-Nazaire etc...).
- Clarifier et officialiser les partenariats émergents (Batterie Fanfare, Veuzous, Cercles celtiques etc...).

Action : Tisser et formaliser de nouveaux partenariats

Même si le rayonnement de l'établissement s'est indéniablement accru au fil du temps depuis le transfert de compétence, les partenaires identifiés, autres que ceux relatifs aux associations d'enseignement musical ou à l'intervention en milieu scolaire, sont encore globalement localisés à proximité du bi-pôle La Baule-Guérande.

L'établissement doit pouvoir être identifié comme un partenaire potentiel sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique. L'image erronée et persistante d'un conservatoire élitiste, exclusivement axé sur l'enseignement, qui plus est dédié au seul répertoire classico-classique, ne favorise pas son attractivité.

Sans renier toute forme d'exigence sans laquelle la pratique de la musique serait vite insipide, la réalité des diverses missions de l'établissement, son éclectisme, son dynamisme et sa capacité d'ouverture et d'innovation sont encore à valoriser auprès du public ne fréquentant pas le conservatoire.

Le développement d'actions visibles et variées, combiné à une communication adaptée, doit sonner comme une invitation à tisser des liens et concourir à faire entrer en résonance les énergies de tous les acteurs concernés par le domaine musical et présents sur le territoire.

III.4.2. OBJECTIF 5 : CONDUIRE AVEC LES COMMUNES VOLONTAIRES UNE POLITIQUE CONCERTÉE DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE

Action : Organiser avec les communes une diffusion des projets et des productions artistiques du conservatoire sur leur territoire

Transformer des contraintes en atouts

Si le développement de l'action culturelle est aujourd'hui un précieux levier pour accroître le rayonnement intercommunal de l'établissement, il n'en demeure pas moins que la diffusion d'événements dans les salles communales du territoire s'avère être en même temps une réelle nécessité.

L'insuffisante mise à disposition des salles du centre Athanor au regard des besoins toujours croissants ainsi que la capacité d'accueil limitée de la salle de diffusion envisagée dans la première phase de réhabilitation du Petit Séminaire (salle située dans les combles et dont la capacité est estimée à 170 personnes) imposent en pratique l'organisation d'événements hors des murs de l'établissement.

Cependant ce constat n'amoindrit en rien la sincérité et la dynamique de ce volet du projet. Et la faiblesse devient une force dès lors que l'on considère que, de la diffusion de la pédagogie à la pédagogie de la diffusion, l'action culturelle est porteuse de sens, de cohérence et de lisibilité, et conforte la vie musicale du territoire au bénéfice de l'ensemble de la population à travers un partenariat privilégié avec les communes.

Le périmètre de l'offre

L'action culturelle recouvre un champ beaucoup plus large que celui de la seule production des travaux d'élèves du conservatoire. Elle englobe des actions d'animation, de médiation et de diffusion et cible, dans une même boucle, les publics internes et externes à l'établissement.

Concrètement le conservatoire est susceptible de proposer aux communes de Cap Atlantique de multiples manifestations musicales, construites le cas échéant avec un ou plusieurs partenaires, mettant un accent particulier sur la valorisation de

toutes les formes de création ou sur la découverte de la diversité des répertoires.

Ces manifestations se présentent sous des aspects variés :

- Des concerts d'amateurs (le plus souvent en prestations collectives)
- Des concerts de professionnels (incluant potentiellement des professeurs du conservatoire)
- Des concerts qui croisent amateurs et professionnels
- Des classes de maîtres
- Des conférences
- Des expositions
- Des animations
- Des « concerts-bus » (affrètement de bus pour emmener les usagers du conservatoire à la découverte de programmations musicales)
- Etc...

Il existe toutefois deux limites principales dans la conception d'une manifestation :

- ✓ La première est qu'elle doit être dédiée, directement ou indirectement, au service de la musique et du musicien. Le conservatoire ne peut engager des participants, *a fortiori* s'ils sont amateurs et/ou mineurs, dans un projet qui ne les placerait pas de manière évidente en tant qu'acteurs privilégiés. Sans être spécifiquement au centre, ils ne peuvent être assimilés à de simples faire-valoir.

- ✓ La seconde concerne la réaffirmation du principe général de gratuité et de libre entrée des événements incluant la participation d'amateurs et/ou mineurs. En effet, *la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création* encadre strictement leurs possibilités de participation à des spectacles payants.

Des modalités harmonisées

Les modalités pratiques sont identiques pour toutes les communes et structures d'accueil partenaires. Le conservatoire prend à sa charge l'organisation et le coût financier de l'évènement en contrepartie d'une mise à disposition gratuite du lieu de diffusion. Toutefois le conservatoire pourra assurer également, par convention, les éventuelles charges occasionnées par l'évènement (fluides, petit entretien...) dans ou sur le lieu d'accueil.

Des projets protéiformes

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS CULTURELLES déjà organisées par le conservatoire intercommunal.	
Des évènements similaires sont susceptibles d'être proposés pour une diffusion sur l'ensemble du territoire.	
Ces actions peuvent être articulées entre elles autour d'une thématique ou d'un projet d'envergure.	
Des concerts de professionnels	
Quintette de cuivres	Concert et concerts scolaires par des musiciens professionnels (dont des enseignants du conservatoire intercommunal)
Des concerts partenariaux avec des ensembles professionnels	
Ciac Boum	Séances pédagogiques avec un ensemble professionnel de musique traditionnelle et restitution publique

Flootide	Performance musicale avec le compositeur John Eacott : musique générée en direct (interaction entre flux des marées et informatique)
La philharmonie des deux mondes	Concerts dont séances scolaires. Œuvre contemporaine pour solistes, chœur et orchestre avec la participation des classes CHAM et d'un chœur d'enfants du conservatoire
Des concerts partenariaux avec diverses structures	
Les Musicales de Ranrouët	Concert avec les associations d'enseignement musical partenaires & l'harmonie de La Baule
Fest Deiz	Concert de musique traditionnelle avec le conservatoire de Saint-Nazaire et des cercles celtiques de la presqu'île
Rencontre d'harmonies	Avec l'harmonie des Herbiers
Orgue sensoriel	Par une classe de chant choral, des élèves en situation de handicap et des résidents d'établissements spécialisés

Ciné-concert	Mise en musique de courts métrages du cinéma muet par les élèves pianistes et l'atelier de musique assistée par ordinateur
Clar'Ouest	Concert clarinettes avec le Théâtre Athénor et les élèves de 9 écoles de musique
Des concerts d'élèves du conservatoire (en prestations collectives et/ou individuelles)	
Concert orgue et bombarde	Collégiale de Guérande, en partenariat avec le conservatoire de Saint-Nazaire
Concert chœur Athanor, chœur d'enfants et classe d'orchestre d'harmonie	Missa brevis de J. de Haan
Maîtrise d'enfants & ensemble vocal	Dans différents lieux
Élèves pianistes	« Le chat noir ». Concert spécial Erik Satie

Divers concerts de classes du conservatoire	Classes de jazz, cordes, musique traditionnelle, ensemble baroque, ensembles vocaux...
Des animations	
Maison de retraite	Concert d'élèves
Médiathèque	Concert d'élèves
Foyer logement	Élèves adultes des classes de cordes
Des scènes ouvertes aux amateurs de la région	
Apéro Bouffe	Rencontre festive d'adultes amateurs
La scène est à vous	Concert d'amateurs

Des restitutions de projets menés dans les écoles primaires	
Restitutions	Présentation des projets menés par les élèves de classes primaires
Des classes de maître	
Flûte traversière	Avec le flûtiste Hervé Hotier
Piano	Chaque année avec des pianistes invités par le festival Tempo du Croisic (Shani Diluca, Ismaël Margain, Caroline Cren, Hélène Tysman)
Des conférences	
Gestion du trac	Ateliers et conférence par Roberta Antonini-Philippe, de l'association Médecine des Arts

Moondog	Découverte du répertoire du compositeur américain insolite, par Amaury Cornut.
Des expositions	
Prévention des risques auditifs	Exposition en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et le Pôle régional de Musiques Actuelles
Des concerts-bus	
La Baule Symphonic La philharmonie des deux mondes Texte concerts du festival Tempo Concerts programmés par le Pôle Musique départemental	Invitations aux concerts et transports collectifs à l'intention des élèves du conservatoire et de leurs familles ainsi que des élèves des écoles de musique associatives partenaires

III.4.3. OBJECTIF 6 : POSITIONNER L'ACTION DU CONSERVATOIRE DANS LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Action : Animer les instances de gouvernance partagées

La conduite d'une politique de développement des partenariats et de l'action culturelle doit pouvoir s'appuyer sur des instances de concertation adaptées.

Actuellement, sous le contrôle du Vice-Président en charge des grands Équipements, le conservatoire est piloté dans son quotidien par :

- Le comité de suivi de l'enseignement musical (composé d'élus de la commission grands équipements)
- Le conseil d'établissement
- Le conseil pédagogique
- L'équipe de direction

Afin d'instaurer un dialogue approprié à l'émergence de projets et de collaborations, il est proposé dans le cadre de ce projet de créer deux nouvelles instances : un comité de suivi élargi et un comité de coordination de l'action culturelle interne à l'établissement.

Le comité de coordination de l'action culturelle

Composé de deux ou trois enseignants volontaires et de l'équipe de direction, il aura pour mission de veiller à l'élaboration de projets en adéquation avec les besoins et en cohérence avec les moyens de l'établissement. À partir des propositions, toujours riches, effectuées par l'ensemble de l'équipe et par des artistes ou des structures extérieures, le comité de coordination s'assurera en toute transparence de la pertinence des projets et garantira leur articulation avec les enjeux pédagogiques du conservatoire. Il veillera également à favoriser la transversalité des actions et ses membres assureront un rôle interne de relai d'information.

Ce comité se réunira plusieurs fois par an, au fur et à mesure de la conception et de la mise en œuvre des projets. Un bilan sera également effectué chaque fin d'année scolaire.

Le comité de suivi élargi

Le comité de suivi élargi regroupera en une seule, les deux instances auxquelles la ligne programmatique de l'action culturelle du conservatoire est soumise chaque année : le comité de suivi et le conseil d'établissement. Il sera chargé d'émettre un avis sur le volet d'actions culturelles proposé par l'établissement.

Il devrait être en mesure d'instaurer un dialogue entre les élus de la commission et les différents représentants des usagers et des enseignants du conservatoire autour des différents projets soumis à son approbation. Il se réunira une à deux fois par an.

Action : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication

La définition et la mise en œuvre d'un plan de communication sont des éléments indispensables pour accroître le rayonnement du conservatoire et la cohérence globale du projet d'établissement.

Cette action sera conduite sous le contrôle de la Direction de la Communication de Cap Atlantique et actualisée chaque année.

Présentation schématique du plan

Les objectifs :

Faire connaître et faire aimer le conservatoire intercommunal comme un espace d'apprentissage et de pratique de la musique, ouvert au plus grand nombre

Les cibles :

Les cibles : le public inscrit (élèves et musiciens amateurs), le public non inscrit (parents d'élèves, auditeurs et spectateurs) et le public potentiel (les autres habitants du territoire)

Les cibles secondaires et relais : les élus, les professeurs, les agents de Cap Atlantique, les multiples partenaires (les établissements scolaires, les associations, les lieux de diffusion, les ensembles instrumentaux...)

Le positionnement :

Il est celui du projet « Bâtir ensemble un conservatoire au rayonnement intercommunal, cœur de la vie musicale du territoire »

Le plan d'actions :

- Affichages dans les espace communaux (80x120 et 40x60) et abribus (120x176) selon les disponibilités communales et la programmation des évènements du conservatoire.
- Interface avec le public inscrit (actualité artistique et pédagogique du conservatoire) via l'extranet et, à terme, développement de l'information sur les réseaux sociaux.
- Édition d'un livret d'accueil, accessible et mis à jour sur internet, déclinant les offres par type d'usagers (règlement intérieur et schéma des études).
- Reportages photo et vidéo pour alimenter les différents supports, valoriser et conserver la mémoire des actions du conservatoire dans la diversité.
- Relation presse au moyen de communiqués systématiques ou conférences de presse pour promouvoir des évènements majeurs.

LES MOYENS

III.5.1. LES COMPETENCES ET MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES REQUIS

Pour conduire ce projet, en dehors de la nécessaire concertation interne ou partenariale, le conservatoire doit disposer des compétences et moyens techniques et logistiques adaptés, tout particulièrement en ce qui concerne le développement de l'action culturelle hors des murs de l'établissement.

Ces éléments doivent concourir à :

- Assurer la gestion matérielle des évènements, parfois conséquente, dans de bonnes conditions
- Assurer la sécurité de ces évènements
- Veiller aux questions, hélas d'actualité, liées à la sûreté de ces manifestations

La sécurité / la sûreté

L'équipe est renforcée, depuis la rentrée, par un agent en charge de la logistique, formé pour dispenser les gestes de premiers secours. En complément de ses missions de régisseur, il convient donc de

renforcer ses compétences par l'acquisition du SSIAP 1 (et éventuellement 2).

En effet, la présence d'un SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est obligatoire pour l'organisation de manifestations dans certains établissements recevant du public (ERP). Et dans tous les cas, de telles compétences permettraient d'optimiser la sécurité des évènements proposés par le conservatoire.

Le recours à des renforts

Par ailleurs, et du point de vue logistique, il a été convenu de faire appel à des prestataires extérieurs dès lors que les travaux à réaliser dépassent les compétences ou requièrent des moyens supérieurs à ceux disponibles au conservatoire ou dans d'autres services de Cap Atlantique.

Pour quelques évènements conséquents, on retient la possibilité le cas échéant :

- De louer un véhicule utilitaire grande capacité
- De faire appel à des entreprises de manutention
- De solliciter des sonoriseurs ou éclairagistes de profession
- Etc...

III.5.2. LE PLAN DE FORMATION

Le changement de paradigme en cours dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé impose déjà à l'équipe d'attacher une attention toute particulière à sa formation continue. Le contexte local, avec la création récente du conservatoire intercommunal, le partenariat en cours d'élaboration avec des associations d'enseignement musical du territoire et aujourd'hui le déploiement d'un projet d'établissement d'envergure communautaire, renforce encore cette nécessité.

La Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique met en œuvre un plan triennal de formation, actualisé chaque année et alimenté par l'exploitation des entretiens professionnels, les échanges avec les responsables de service ainsi que l'expression des besoins individuels.

Ce plan de formation vise quatre objectifs :

- ✓ Professionnaliser les compétences internes en renforçant les savoirs techniques spécifiques tout en développant de nouveaux savoirs pour plus d'efficacité et d'efficience des services,
- ✓ Partager avec l'ensemble des collaborateurs du territoire, un socle commun d'outils et de savoirs notamment dans la perspective des mutualisations,
- ✓ Créer et développer des pratiques managériales basées sur la compétence, la motivation et l'anticipation,

- ✓ Garantir la sécurité des personnes et des équipements dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière d'hygiène et sécurité.

Le plan de formation 2018-2020 doit ainsi prendre en compte les besoins identifiés pour conduire ce projet. À savoir :

- Un rappel des trois axes de formation, définis en 2014, et toujours d'actualité :
 - Les musiques actuelles
 - L'accueil du public en situation de handicap
 - Les outils numériques
- Les axes de formation autour de l'actualisation du projet pédagogique en corrélation avec la reconversion du Petit Séminaire:
 - Le projet pédagogique
 - La question des évaluations
 - La pédagogie de groupe
 - La pédagogie des pratiques collectives
- Les axes relatifs à l'organisation d'évènements sur le territoire :

- La sécurité (notamment SSIAP)
- La conception et la mise en œuvre de projets artistiques
- La valorisation des travaux d'élèves

III.5.3. LE CADRE BUDGETAIRE

Evaluation des coûts induits

Les actions définies dans ce projet qui ont potentiellement un impact budgétaire direct significatif sont :

- Le développement de l'action culturelle du conservatoire à l'échelle du territoire
- La mise en œuvre du plan de communication

Le développement de l'action culturelle

Si les divers projets susceptibles d'être programmés par le conservatoire présentent des coûts variables en fonction de leur ampleur, leur incidence financière peut être anticipée et, en conséquence, reste maîtrisable. Elle relève avant tout de la responsabilité du gestionnaire.

Tout arbitrage concernant un projet sera préalablement instruit par un budget prévisionnel précis, intégrant une marge d'erreur.

À titre indicatif, voici quelques exemples de prestations qui pourraient être acquittées dans le cadre de la réalisation d'un projet. Cette liste n'est bien sûr ni systématique, certains projets ne coûtent quasiment rien (en coût direct), ni même exhaustive :

Rémunération artiste(s)	300 à 1000 €
Location piano (ou autre instrument)	500 €
Manutention par prestataire (1 prestation/2 personnes)	80 €
Frais technique (sonorisation/lumières)	200 à 400 €
Location véhicule utilitaire (journée)	200 €
Transport collectif	300 à 600 €
Fluides	200 à 350 €
Frais de réception	200 €

Le plan de communication

Le coût annuel estimatif du plan de communication oscille entre 5000 et 8000 € annuels en fonction des choix effectués mais aussi des futures actualités du conservatoire.

On peut répertorier quelques éléments chiffrés :

Livret d'accueil (1 fois)	4000€
Photos	300 €
Affiches 40 x 60 en 200 ex.	320 €
Affiches 120 x 176 en 60 ex.	1800 €
Réalisation d'un reportage vidéo	1500 €
Divers (vêtements, écharpes...) tous les 2/3 ans	1000 €

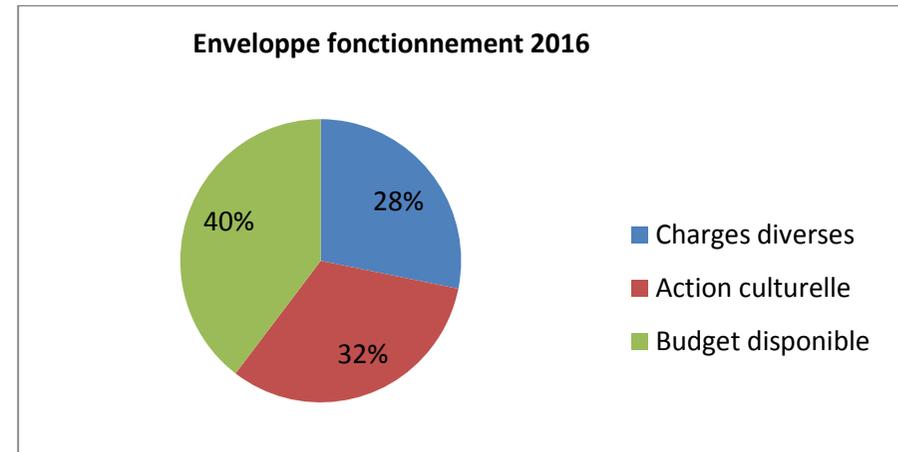
Une enveloppe de fonctionnement déjà calibrée

Le conservatoire dispose chaque année d'une enveloppe de fonctionnement d'environ 70 000 €.

Ce budget, défini en 2014 avec le transfert de compétence, a notamment été établi sur la base d'un développement de l'action culturelle à l'échelle de la fusion de deux établissements et en prenant en compte la nouvelle aire de rayonnement. Ce budget est donc déjà calibré pour permettre au conservatoire intercommunal de conduire les différentes actions définies dans le cadre de ce projet.

Si dans la période de fusion progressive des deux conservatoires, cette enveloppe n'a pas été consommée dans sa totalité, c'est en raison de la mobilisation de l'équipe à clarifier en priorité le fonctionnement général de l'établissement au détriment de l'organisation d'évènements musicaux.

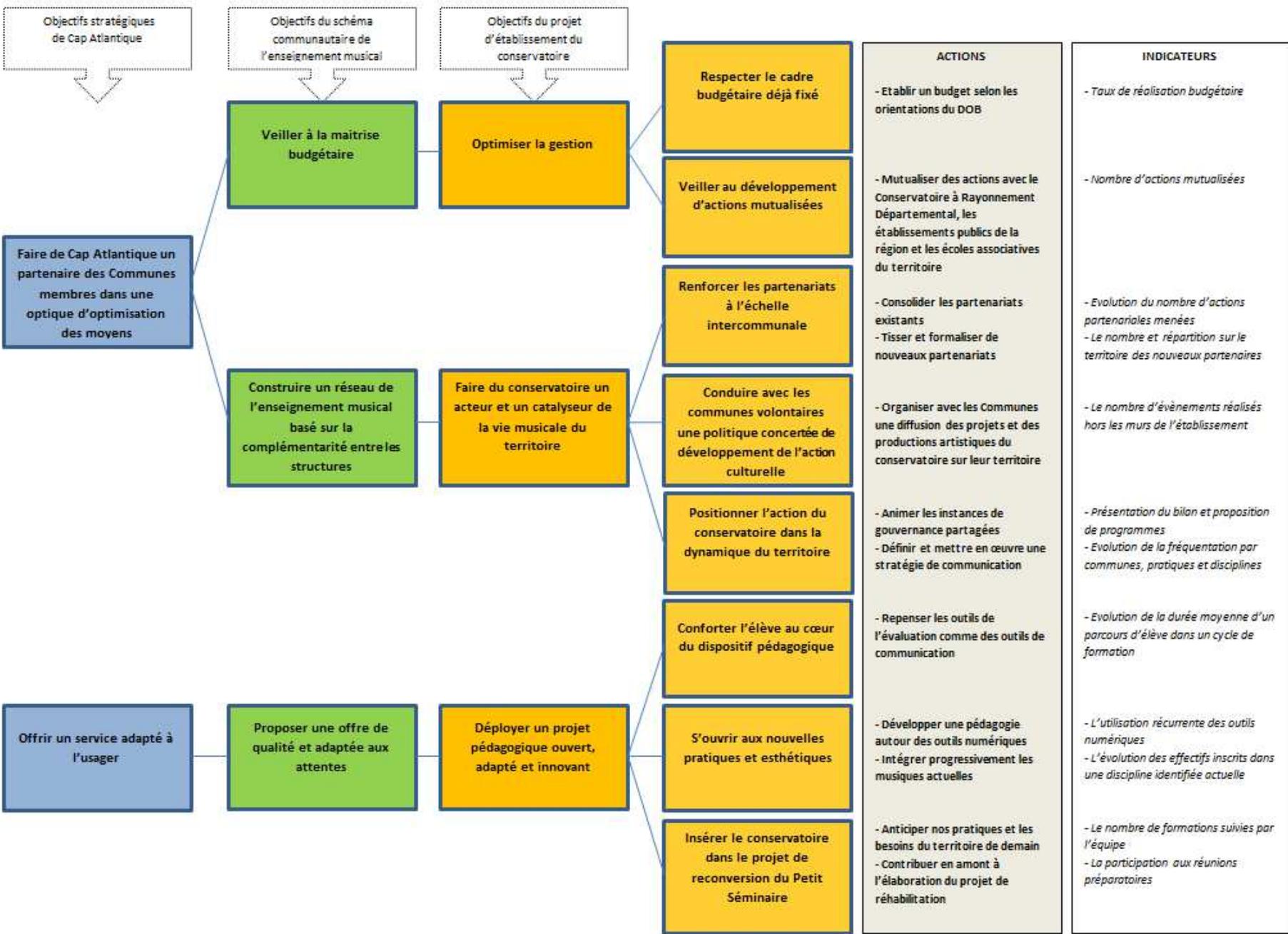
Chaque année, entre 22 000 € et 29 000 € sont ainsi restés disponibles lors des exercices budgétaires précédents.



Dans tous les cas et dans un souci de gestion rigoureuse, le principe retenu est celui d'un développement des actions dans la limite des moyens disponibles.

L'ARBRE DES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS DE RESULTAT

Le projet d'établissement du conservatoire intercommunal se décline en actions dotées d'indicateurs permettant de mesurer leur réalisation. Ces actions répondent aux orientations en articulation avec le schéma communautaire de l'enseignement musical, lui-même en cohérence avec les objectifs stratégiques de Cap Atlantique.



ANNEXES

IV.1. PHASAGE ENTRE SCHEMA COMMUNAUTAIRE, PROJET D'ETABLISSEMENT ET PROJET DU PETIT SEMINAIRE

Temporalités & phasage des projets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Enseignement musical	Transfert de la compétence	Schéma communautaire : phase d'amorçage			Schéma communautaire : développement (à préciser)				
Conservatoire intercommunal	Fusion des conservatoires			Echéance classement	projet d'établissement				
Réhabilitation du Petit Séminaire	Etude pré programme		Décision Acquisition	Programme technique	Consultation de Maîtrise d'œuvre	Eudes de conception	Travaux...		

IV.2. BILAN 2016-2017 DE L'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

2016-2017	Données générales sur les écoles primaires du territoire			Données sur les interventions réalisées		
	Écoles publiques	Écoles privées	Total	Écoles publiques	Écoles privées	Total
Nombre de communes			15			15
Nombre d'écoles	27	18	45	18	15	33
Nombre de classes	147	108	255	89	74	163
Nombre d'élèves	3592	2570	6162	2188	1734	3922
Nombre de projets				27	28	55

IV.3. LA GRILLE TARIFAIRE

		CYCLE D'EVEIL		CYCLES DE FORMATION		FORFAIT PRATIQUE EN AMATEUR
		ATELIER ENFANTS/PARENTS	JARDIN OU EVEIL	Cycle complet ou parcours libres	Instrument seul ** Se reporter en bas de page	Pratiques collectives Formation musicale
Moins de 25 ans TERRITOIRE	Nombre d'enfants issus d'au moins un foyer fiscal domicilié sur le territoire					
	1er enfant	28 €	81 €	225 €	139 €	58 €
	2ème enfant	23 €	65 €	180 €	110 €	47 €
	3ème enfant	20 €	57 €	157 €	97 €	41 €
	4ème enfant	17 €	49 €	135 €	83 €	35 €
	Suivant(s)	15 €	41 €	113 €	69 €	29 €
Moins de 25 ans HORS TERRITOIRE	Nombre d'enfants issus d'au moins un foyer fiscal domicilié sur le territoire					
	1er enfant	51 €	152 €	356 €	294 €	66 €
	2ème enfant	41 €	122 €	285 €	235 €	53 €
	3ème enfant	36 €	107 €	249 €	206 €	46 €
	4ème enfant	31 €	91 €	214 €	176 €	40 €
	Suivant(s)	26 €	76 €	178 €	147 €	33 €
Plus de 25 ans TERRITOIRE				337 €	294 €	66 €
Plus de 25 ans HORS TERRITOIRE				368 €	316 €	71 €

** Le tarif Instrument seul n'est applicable exclusivement qu'en complément d'une formation musicale en cours dans un autre établissement ou ayant validé un cursus de formation musicale de second cycle.

De plus, pour les résidents du territoire de CAP Atlantique, une réduction est appliquée sur ces tarifs de base en fonction du quotient familial du foyer et selon les modalités suivantes :

TRANCHES DE QF	REDUCTION APPLIQUEE POUR LES RESIDENTS DU TERRITOIRE DE CAP ATLANTIQUE
0-400	-50%
401-600	-40%
601-800	-30%
801-1000	-20%
1001-1200	-10%
> 1201 et non CAF	Tarif de base
Hors territoire	Pas de prise en compte

➤ Les pratiques collectives du conservatoire sont ouvertes gratuitement aux élèves de moins de 25 ans des associations d'enseignement musical du territoire signataires de la convention de partenariat avec CAP Atlantique (sous réserves de place et éventuelle condition de niveau).

➤ Les avantages tarifaires accordés aux enfants d'un même foyer et présentés ici sont applicables également, par convention avec CAP Atlantique, pour les groupes inscrits par des partenaires institutionnels, et ce, quels que soient les âges des bénéficiaires.

➤ Les droits d'inscription sont dus pour l'année entière.

Le paiement s'effectuera sous forme de deux acomptes auprès du Trésor public après émission d'un titre de recettes.

IV.4. L'EQUIPE DU CONSERVATOIRE

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

NOM Prénom	Fonction	Diplômes	Nombre d'heures hebdo.	Statut	Cadre d'emploi
MADLINE Christophe	Direction	DE Piano	Temps complet	Titulaire	Professeur hors classe chargé de direction
FERREUX Jean-Christophe	Adjoint au directeur Saxophone	Médaille d'or Saxophone Admission classe de pédagogie CNSM	Temps complet	Titulaire	Emploi spécifique Mis à disposition
TOBIE Erwann	Coordination Accordéon diatonique	DE Musiques traditionnelles	Temps complet	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
LE FEUVRE Laurent	Responsable administratif et financier	BTS Comptabilité analyse financière	Temps complet	Titulaire	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe

COMPOSITION DE L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

NOM Prénom	Fonction	Nombre d'heures hebdomadaires	Statut	Cadre d'emploi
LEROY Isabelle	Gestion de l'évènementiel et des finances	Temps complet	Titulaire	Adjointe administrative
BAHOLET Claudine	Gestion administrative et pédagogique	Temps complet	Titulaire	Adjointe administrative principale 2 ^{ème} Classe
JEGOU Thomas	Gestion de l'accueil et de la logistique	Temps complet	Contractuel	Adjoint administratif

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM Prénom	Discipline enseignée	Diplômes dans la discipline enseignée	Nombre d'heures hebdo	Statut	Cadre d'emploi
ANCELOT Nicolas	Musique assistée par ordinateur	CAPES éducation musicale	4.25 H	Non titulaire	Assistant
BELBEOC'H- BOURCIER Laurence	Piano Chœur adultes Maîtrise enfants	DE Piano	20 H	Titulaire	Emploi spécifique Mise à disposition
BELZ Matthieu	Batterie Percussions	D.E.M Percussions D.E.M Formation Musicale et écriture	4 H	Non titulaire	Assistant
BENETEAU Charles-Henry	Guitare	DE Guitare DEM Musique Ancienne	20 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
BERTHELIN Camille	Percussions	DE Percussions	14 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
BESTAUTTE Eric	Cor	DE de Cor 1 ^{er} prix de CNSMP	10 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe

BILLAUD Jean-Pierre	Guitare	DE Guitare	20 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
BODIN Tanguy	Accordéon Diatonique	D.E. Musique Traditionnelle	10 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ème} classe
CLENET Sarah	Interventions milieu scolaire Eveil	D.U.M.I	15 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
DELBENDE Sophie	Hautbois	DE Hautbois 1 ^{er} Prix CNSMP	6 H	CDI	Assistante
DUBOT Laurent	Flûte Traversière	DE Flûte Traversière	20 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
DURAND Géraldine	Interventions milieu scolaire Eveil	DUMI	20 H	Titulaire	Assistante
ESPOSITO Gilles	Formation musicale Basson Synthétiseur	Médaille d'or Basson	20 H	Titulaire	Emploi spécifique Mis à disposition
FRESNEAU Françoise	Formation musicale	Médaille d'or FM	20 H	Titulaire	Emploi spécifique Mise à disposition

FRESNEAU Philippe	Flûte	DFE musique de chambre	18 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
GAICH Patrice	Clarinete	DE Clarinete	10.50 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
GAMELIN – CHAUVET Laurence	Clarinete	DE Clarinete	12 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
GAUCHE Christophe	Orgue Clavecin	DE Musique ancienne Orgue	11 H	Titulaire	Assistant
GOSSET QUEFFELEC Pauline	Violoncelle	Médaille d'or CNR	20 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
HAUTCOEUR Delphine	Direction de chœur	DUMI	10 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
HAVARD Christophe	Saxophone	Admissibilité CNSM en Jazz Examen professionnel assistant principal 1 ^{ère} cl	10 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
KHOREV Alexei	Guitare	1 ^{er} prix de Guitare du CNSMP	10 H	CDI	Assistant
LAFOND Dolorès	Harpe	DE Harpe	9.25 H	Titulaire	Assistante Principale 2 ^{ème} classe

LEMEE Françoise	Chant	DEM Chant	10 H	CDI	Assistant
LE HENAN Huggo	Percussions	DE Percussions	20 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
LEROUX Séverine	Interventions milieu scolaire	DUMI	9 H	Non titulaire	Assistant Principal 2 ^{ème} classe
MACIUCA Fabienne	Interventions milieu scolaire	DUMI	20 H	Titulaire	Assistante
MADELINE Marie	Violon	DE Violon	15 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
MASSÉ Corinne	Violon	Médaille d'or Violon	20 H	Titulaire	Emploi spécifique Mise à disposition
MEHAT Christian	Cornemuse	Examen professionnel Assistant Principal 1 ^{ère} cl	5 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
MESSU Pascale	Piano Accompagnement	DE Piano	20 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
MILHAU Mylène	Formation Musicale Hautbois	DE Formation Musicale DEM Hautbois DUMI	20 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe

NIELLEZ Dominique	Guitare Jazz	DEM Jazz	11 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
PACAUT Tanguy	Bombarde	DE Musique Traditionnelle	13 H	Titulaire	Assistant
PAPULINO Boris	Piano	DE Piano	20 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
POYER Ghislain	Trompette	DNESM Trompette	12 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
ROBELET Martial	Trombone Tuba	Médaille d'Or Tuba	3.50 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
ROCH Emmanuelle	Alto Musique de Chambre	DE Alto	10 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
SEZNEC Mikaël	Basse Contrebasse	DE Jazz DEM Contrebasse	4.50 H	Titulaire	Assistant Principal 1 ^{ère} classe
SPONEM Sophie	Intervention Milieu Scolaire Formation Musicale Eveil	DUMI Licence Professionnelle développement de la musique et milieux spécialisés	20 H	Titulaire	Assistante

TESSIER Nathalie	Formation musicale Chant Choral	DE Formation Musicale	20 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
VEDOVATO Jeannine	Piano	Diplômée classe prépa piano CNSMP	20 H	Titulaire	Assistante Principale 1 ^{ère} classe
VOLLEAU Emmanuel	Piano Jazz	DE Jazz	11 H	CDI	Assistant

- DNESM : Diplôme National d'Études Supérieures de Musique
- CNSM : Conservatoire National Supérieur de Musique
- DEM : Diplôme d'Études Musicales
- DE : Diplôme d'État
- DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
